Spécialité Agronomique – Dominante AGIR sur les territoires

Stage de fin d'études – Semestre 10

Formation Ingénieur AgroSup Dijon

Formation Initiale

La co-construction d'une politique climatique à l'échelle nationale et européenne : l'exemple de la viticulture

Yann RIGAUD

Marielle BERRIET-SOLLIEC Enseignante référent	Jean-Marc TOUZARD Tuteur de stage INRAE 2 place Viala 34080 Montpellier

Année 2017-2020

Nombre de pages : 69

Année de soutenance : 2020

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Abstract

In 2018, the French wine-growing sector started the elaboration of a public policy which aims to promote mitigation and adaptation to climate change trough different topics. This project rooted into scientific researches carried by members of INRAE and was named LACCAVE. Began in 2012, LACCAVE had to build different prospective scenarios in order to illustrate some of the future winery could take now to 2050. Strengthen by these stories, members of LACCAVE have organized restitution of these works into several different French wine areas, involving professionals from the sector. Helped by public institutions as INAO and FAM, a new group was funded and leads the construction of this policy. Through bibliographical researches, interviews and participation in this project, history of the construction had been written, also a presentation of all actors involved in this project. Tensions, plays between actors and impacts on the policy have been shown. Also, a presentation of the policy was made, through its objectives, topics and actions. Analysis of some of actions was made, descripting parts consistency to objectives, like promoting experimentations on plants, but also some elements less easily to classify as irrigation. In the end, the remaining steps of this project have been explained, also the place of this policy at European scale. The new CAP being actually discussed, the being of a climatically policy for the wine-growing sector was described. Also, place of the policy at the world scale was presented.

Keywords: policy – wine-growing – LACCAVE – climate change - CAP

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Résumé

La filière vitivinicole française a débuté en 2018 un projet de construction de politique publique visant à promouvoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au travers de différentes thématiques. Ce projet prend ses racines dans des travaux de recherche financés par l'INRAE, le projet LACCAVE. Débuté en 2012, le projet LACCAVE avait notamment pour but de construire des scénarios prospectifs permettant d'illustrer les futurs possibles de la viticulture d'ici à 2050. Fort de 4 scénarios, un groupe de scientifiques de LACCAVE a organisé des restitutions de ces travaux dans différents bassins viticoles français, impliquant les professionnels du monde vitivinicole dans ce projet. En partenariat avec les institutions publiques INAO et FAM, un groupe opérationnel s'est mis en place et a animé la construction depuis la construction de cette politique publique. Au travers de travaux de recherche bibliographiques, d'entretiens et d'une participation aux activités du projet, nous avons réalisés l'historique de cette construction scientifique et politique, ainsi que la présentation du réseau d'acteurs impliqués dans ce projet. Les motivations, les tensions, les jeux d'acteurs ainsi que leur impact sur le projet ont pu ainsi être mis en évidence. Nous avons également présenté la politique en construction, au travers des différentes thématiques, objectifs et actions qu'elle propose. Une analyse plus approfondie de plusieurs actions a été conduite, présentant des éléments en cohérence avec les objectifs, comme la promotion de l'expérimentation sur le matériel végétal, et d'autres éléments plus difficiles à classer, comme la place de l'irrigation dans ce projet. Pour terminer, les étapes en suspend du projet ont été abordées et discutées, ainsi que la place de ce projet à l'échelle européenne et internationale. La prochaine PAC étant au cœur des débats au sein de l'Union Européenne, l'utilité d'une politique climatique pour la viticulture a pu être discutée, ainsi que les possibilités d'étendre cette démarche à l'échelle mondiale, notamment à l'OIV.

Mots-clés : politique – viticulture – LACCAVE – changement climatique – PAC

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Remerciements

Je souhaiterai tout d'abord remercier M. Jean-Marc Touzard pour m'avoir accompagné tout au long de ce projet et pour m'avoir permis d'observer le fonctionnement des travaux de recherche liés à LACCAVE 2.21. Je le remercie également pour tout le temps qu'il aura pu m'accorder.

Je remercie également M. Hervé Hannin et Mme Nina Graveline pour le temps qu'ils m'auront accordé et pour tous les conseils concernant ce mémoire.

Je remercie les membres du groupe LACCAVE 2.21 de m'avoir accueilli dans leur organisation et de m'avoir laissé participer au processus d'analyse des remontées des bassins.

Je remercie toutes les personnes qui m'auront accordé du temps au travers des entretiens que j'ai pu réaliser pour l'écriture de ce mémoire.

Je remercie enfin Mme Marielle Berriet-Solliec pour m'avoir accompagné dans la construction de ce mémoire, pour son aide et sa gentillesse.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Table des matières

Abstract i
Résumé ii
Remerciements iii
Table des matières iv
Liste des abréviations et symboles vi
Liste des figures vii
Liste des tableaux vii
Introduction 1
I/ Historique 6
I-1/ Prémices de la démarche de construction d'une politique climatique 6
I-1-1/ Méta-programme ACCAF et lancement du projet LACCAVE 6
I-1-2/ Première médiatisation importante : la publication des travaux d'Hannah et al 7
I-1-3/ Construction des scénarios dans la prospective 8
I-1-4/ Seconde médiatisation importante : la COP 21 8
I-1-5/ Publication des travaux et débuts des forums prospectifs 9
I-2/ Construction de la politique 10
I-2-1/ Congrès de l'OIV au Brésil 11
I-2-2/ Analyse des résultats des forums régionaux 11
I-2-3/ Congrès de l'OIV en Uruguay 13
I-2-4/ Mise en place du groupe politique 13
I-2-5/ Seconde phase d'analyse des travaux 15
I-3/ Chronogramme 16
II/ Un réseau d'acteurs important, diversifié et hétérogène 18
II-1/ Tableau récapitulatif des organisations impliquées 18
II-2/ Une filière, unie pour la défense du vin, marquée par des tensions 22
II-2-1/ Des oppositions historiques 22
II-2-2/ Complémentarités et nouvelles tensions dans la filière 23
II-2-3/ Concurrence et coopération entre acteurs : l'exemple de l'INRAE et de l'IFV 25
II-2-4/ Une filière marquée par ses concurrences territoriales 26
II-2-5/ Des conflits entre échelles d'intervention régionales et nationale 28
III/ La construction d'une politique : un processus complexe 29
III-1/ Les politiques en vigueur au sein de la viticulture 29

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

III-1-1/ Les politiques économiques 29
III-1-2/ Les politiques environnementales 31
III-1-3/ Les politiques climatiques 32
III-2/ Les grands principes de la politique en construction 33
III-2-1/ Une politique tournée vers l'innovation 33
III-2-2/ Les 8 domaines de la politique climatique 34
III-3/ Réflexions sur la politique en construction 35
III-3-1/ Les outils d'évaluation utilisés 35
III-3-2/ Analyse d'actions en place dans la politique en construction 37
III-3-2-1/ De nombreuses mesures en lien avec la recherche et le développement 37
III-3-2-2/ L'utilisation de l'expérimentation comme source d'informations 38
III-3-2-3/ La promotion aux pays-tiers 38
III-3-2-4/ La question de l'irrigation 39
IV/ Les perspectives du projet 41
IV-1/ Des étapes encore en suspens dans sa construction 41
IV-1-1/ Les moyens à mettre en œuvre 41
IV-1-1-1/ Les moyens financiers 41
IV-1-1-2/ Les moyens humains à mobiliser 42
IV-1-1-3/ La temporalité du projet 43
IV-1-2/ Le dispositif à mobiliser 43
IV-2/ La question de la cohérence avec le plan national du MAA 44
IV-3/ Le projet à l'échelle européenne 45
IV-3-1/ Une PAC amenée à évoluer 45
IV-3-2/ Les modifications à venir de la PAC 46
IV-3-3/ L'intérêt d'un tel projet pour la PAC 47
IV-4/ Le projet à l'échelle mondiale : l'OIV et les travaux de prospectives 48
Conclusion 49
Bibliographie ..... a
Annexes ..... f

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Liste des abréviations et symboles

ACCAF : Adaptations to Climate Change for Agrosystems and Forests

ANR : Agence Nationale de la Recherche

AOP : Appellation d'Origine Protégée

CASDAR : Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural

CIVB : Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux

CIVC : Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

EBP : Evidence-Based Policy

FAM : France AgriMer

FUI : Fonds Unique Interministériel

GIEC : Groupement Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat

GP : Groupe Politique

GT : Groupe de Travail

ICV : Institut Coopératif du Vin

IFV : Institut Français de la Vigne et du Vin

IGP : Indication Géographique Protégée

INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

INRAE : Institut National de la Recherche Agronomique et de l'Écologie

LACCAVE : Long term impacts and Adaptation to Climate ChAnge for Viticulture and oEnology

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

OCM : Organisation Commune du Marché vitivinicole

OIV : Organisation Internationale du Vin

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAC : Politique Agricole Commune

PEI : Partenariat Européen pour l'Investissement

PIA : Programme d'Investissement d'Avenir

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PND : Plan National contre le Dépérissement du vignoble

PRAD : Plan Régional de l'Agriculture Durable

PSN : Plan Stratégique National

R&D : Recherche et Développement

VSIG : Vin Sans Indication Géographique

WP : Working Package

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Liste des figures

Figure 1: Chronogramme du projet de construction d'une politique climatique pour la filière vitivinicole française (Rigaud 2020a)..... 17
Figure 2: Schéma organisationnel de la filière vitivinicole française (Rigaud 2020b) 21
Figure 3: Distribution des actions uniques par domaine (à g., 418 actions) et en comptant chaque répétition par différents bassins (à d., 817 actions) (Bois 2020) 35

Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation des acteurs de la filière 19
Tableau 2: Liste des enquêtés et fonctions occupées 20
Tableau 3: Liste des mesures proposées par l'OCM vitivinicole mises en place en France..... 30
Tableau 4: Exemples de politiques et de démarches environnementales en France 31
Tableau 5: Politiques et démarches liées au changement climatique..... 32
Tableau 6: Critères d'évaluation d'une politique 36

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Introduction

Depuis maintenant une dizaine d'années, le changement climatique est devenu une réalité dans les consciences collectives, bien que les premières constatations de ce phénomène datent des années 1990 (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, Organisation météorologique mondiale, et Programme des Nations Unies pour l'environnement 1992). Ce phénomène, dont la cause humaine est aujourd'hui clairement établie, touche tous les milieux de la planète de diverses manières, et plus ou moins directement toutes les activités. L'augmentation des risques pour les populations est importante : augmentation de la fréquence d'évènements climatiques extrêmes, montée du niveau des mers menaçant de nombreuses villes côtières, baisse de productivité pour certains systèmes agricoles, risques sur la sécurité alimentaire… Autant de thématiques qui aujourd'hui doivent être prises en compte par les pouvoirs publics dans leurs prises de décision.

A l'échelle mondiale, le GIEC annonçait un réchauffement climatique de l'ordre de 2,5°C à 5°C d'ici 2100, selon les différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4) ou encore l'oxyde nitreux (N_2O) (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Pachauri, et Meyer 2015). En France, les températures moyennes devraient ainsi augmenter de l'ordre de 0,6°C à 1,3°C par rapport à aujourd'hui d'ici 2050, et dans le pire des cas de 5°C d'ici à 2100 (Jouzel et al. 2014). Dans le sud de la France, des vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses sont à prévoir en été, tandis que les hivers vont s'adoucir sur l'ensemble du territoire. Concernant les précipitations, celles-ci s'annoncent globalement en légère hausse sur l'année, mais avec une plus grande variabilité géographique, et une accentuation des sécheresses estivales. Ainsi, le sud de la France pourrait voir une légère baisse de la pluviométrie, avec des épisodes de pluies intenses suivies de périodes sèches.

Ces modifications des conditions climatiques vont donc avoir un impact sur l'agriculture française, et notamment sur la viticulture. Les premiers travaux de recherche portant sur la viticulture et le changement climatique datent de la fin des années, et portaient surtout sur les risques qu'encourait la viticulture dans ce contexte, notamment celui de voir les vignobles disparaître et le vin être modifié (Greenpeace et Vignerons Indépendants 2008; Greenpeace 2009; Seguin et al. 2009). Des travaux détaillant plus amplement les impacts du changement climatique ont été conduits entre 2012 et 2016 dans le cadre du projet « Long term impacts and Adaptation to Climate ChAnge for Viticulture and Enology », plus connu par son acronyme LACCAVE. Ce projet, porté par plusieurs laboratoires de l'Institut National de la Recherche pour l'Agronomique, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE, INRA au moment du début des travaux), en collaboration avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et plusieurs universités et écoles agronomiques françaises a permis de préciser les impacts du changement climatique sur les vignobles. Ainsi, les températures ont augmenté de 1,4°C depuis 1920 ; les pluies sont devenues plus abondantes dans le nord de la France, tandis que leur fréquence a diminué au Sud. Des effets sur la vigne sont maintenant clairement observables : les stades de développement de la vigne – débourrement, floraison, véraison – sont plus précoces dans l'ensemble des régions viticoles, avec des dates de vendanges qui avancent dans l'année. Ainsi, les dates de récolte en Languedoc sont passées de mi-septembre à fin voire mi-août aujourd'hui. Cette précocité croissante est observable dans tous les vignobles français, y compris les plus septentrionaux. La maturation des raisins se déroule ainsi dans des périodes de l'année plus chaudes, favorisant l'augmentation du taux d'alcool dans les vins, diminuant leur acidité et modifiant leurs arômes (Lebon E., Garcia de Cortazar-Atauri I. 2014; Ollat 2018; Ollat et al. 2018). Des effets sont aussi constatés sur les rendements de la vigne, en baisse pour les années chaudes et sèches, en particulier dans la région méditerranéenne où le

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

déficit hydrique sur la période végétative de la vigne s'est accentué, et sur les maladies comme le mildiou plus fréquent durant les années chaudes et humides.

Ces modifications et impacts sur la viticulture vont se poursuivre, avec des stades de développement de la vigne qui vont continuer d'arriver plus tôt dans l'année, ainsi que la maturation qui surviendra dans des périodes toujours plus chaudes. Les rendements vont continuer à être impactés par les conditions climatiques, diminution dans les vignobles du sud et en moyenne augmentation dans les vignobles septentrionaux. Les vins, dans leurs compositions en acides, sucres, arômes et couleur, devraient également être davantage modifiés. Enfin, un dernier constat est celui d'une modification de la répartition des zones favorables à la viticulture en France, où certaines zones non viticoles actuelles deviendraient favorables à cette culture, comme par exemple en Bretagne ou en Normandie, au détriment possible des vignobles implantés dans le sud de la France dans les scénarios climatiques les plus pessismistes .

Les viticulteurs ont cependant déjà engagé des démarches d'adaptation de leurs pratiques face au changement climatique, certains choisissant de le faire de manière ponctuelle sur le territoire tandis que d'autres ont mis en place une réponse à l'échelle régionale de l'interprofession et en impliquant des organismes techniques ou de recherche comme l'Institut Français de la Vigne et du vin ou l'INRAE. Ces démarches de sensibilisation, de recherche et de développement ont été reprises par des interprofessions, des coopératives ou des viticulteurs. Les travaux sur le changement climatique ont pris une autre dimension avec le développement du projet LACCAVE, projet de recherche visant à étudier les impacts du changement climatique et l'adaptation à l'échelle de la filière viticole nationale et avec une approche globale et pluridisciplinaire.

Les chercheurs du projet LACCAVE ont mis en avant plusieurs arguments pour justifier l'importance de ce projet et de sa médiatisation à la fois académique, professionnelle et grand public, alors que la filière viticole n'est finalement pas une filière de première nécessité pour l'alimentation humaine. L'explication tient en trois points principaux.

Tout d'abord, la vigne est une plante pérenne. De ce fait, et à la différence d'autres cultures comme le blé, l'orge ou le maïs, les stratégies d'adaptation au changement climatique pour cette plante doivent être réfléchies sur long terme, tout comme pour l'arboriculture ou la sylviculture. Les choix actuels de plantation engagent ainsi une production jusqu'en 2050 – 2070, un horizon mis en avant par les travaux sur le changement climatique. Les acteurs de la filière sont donc plus concernés.

Le second point tient dans l'organisation même de la filière viticole. En effet, elle est l'une des plus encadrées en France. La filière est divisée en plusieurs bassins viticoles, abritant des interprofessions regroupant producteurs et négociants, des caves coopératives et des viticulteurs indépendants. A l'échelle nationale, toutes les catégories d'acteurs intervenant dans la filière sont représentées, et font également partie des groupes décisionnels des institutions régulant la filière, en particulier le Conseil Spécialisé de France AgriMer (FAM) et le comité de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO). Par ailleurs, la production française est massivement orientée vers la production sous signe de qualité, impliquant un respect de cahiers des charges établi par des professionnels. Enfin, la viticulture possède sa propre organisation commune de marché (OCM) au sein de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'échelle européenne. Cette forte régulation s'est établie à partir de conditions climatiques données, par exemple la délimitation des zones d'appellation, des cépages autorisés… et le changement climatique vient remettre en cause toutes ces institutions, donnant une dimension très politique aux options d'adaptation.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Le dernier point vient de la place de la filière viticole en France. Tout d'abord, le vin occupe une place importante dans la représentation culturelle nationale et à l'étranger. Sa place dans la gastronomie, dans l'occupation et l'entretien de paysages, la place de l'œnotourisme, autant de raisons qui montrent l'importance de la viticulture dans la culture et la société françaises. Mais le vin joue aussi un rôle important dans l'économie. Au-delà de son importance pour l'emploi dans les régions viticoles, le vin est le deuxième secteur (après l'aéronautique) contribuant positivement à la balance commerciale française, à hauteur de 13 milliards d'euros pour 2 milliards de bouteilles exportées (CNIV 2019).

Devant l'importance de ce secteur en France et les conséquences majeures qui pourraient toucher la viticulture en cas de non prise en compte du changement climatique dans les systèmes de production, les organisations de la filière sont poussées à vouloir construire des stratégies ou politiques d'adaptation au changement climatique. Néanmoins, ce processus est encore en construction, et a été émaillé de nombreux évènements qui l'ont orienté vers ce qu'il est aujourd'hui et qui peuvent questionner ses perspectives concrètes, avec des influences variées, des jeux d'acteurs et évènements qui l'ont accéléré ou freiné. Ce processus politique, à la fois original par son origine scientifique et stratégique vue l'importance du secteur, a conduit les chercheurs qui l'ont initié à proposer une analyse « réflexive » en la confiant à un regard extérieur, celui d'un étudiant en dernière année d'étude à AgroSup Dijon. Il s'agit de s'intéresser au questionnement suivant : comment s'est construit et se développe aujourd'hui ce processus de politique climatique à l'échelle de la filière vitivinicole française ?

Pour ce faire, le mémoire s'appuiera sur trois méthodes de recueil d'informations.

La première mobilise une revue de la littérature sur plusieurs thématiques : les documents produits par le projet LACCAVE et les travaux scientifiques en lien avec la viticulture et le changement climatique, en France majoritairement ; des informations, articles, plaquettes émises par des acteurs de la filière sur des options ou positions concernant l'adaptation du secteur viti-vinicole face au changement climatique ; des comptes-rendus de réunions ayant marqué ce processus; des documents relatifs à la législation en place dans la filière, ou encore à la future réforme de la PAC.

La deuxième méthode repose sur la tenue d'entretiens qualitatifs semi-directifs. Le guide d'entretien réalisé pour la conduite de ces entretiens a été construit autour de thématiques principales que sont la filière vitivinicole, le changement climatique, la stratégie nationale ainsi que la prochaine réforme de la PAC. Les questions proposées sont à titre indicatif, et n'avaient pas vocation à être toutes posées à l'enquêté, uniquement à orienter les discussions, l'objectif étant que les enquêtés donnent le plus d'informations possibles en lien avec ces sujets. Le guide d'entretien est disponible en annexe 1. Les acteurs à enquêter ont étés sélectionnés selon leur participation ou non au processus de construction de la politique. Les premiers entretiens ont étés menés auprès des membres du groupe LACCAVE, puis élargis aux représentants de la filière impliqués dans le processus, puis à d'autres acteurs professionnels ou administratifs moins directement lié au projet par les personnes déjà rencontrées. 22 entretiens auront ainsi étés réalisés, permettant de couvrir l'ensemble de la filière

La dernière méthode utilisée a été l'observation participante, notamment par la participation (en télétravail du fait du confinement) aux travaux du groupe restreint chargé d'analyser les retours des propositions d'actions venant des régions viticoles, aux réunions du projet LACCAVE 2.21 et à une réunion du groupe opérationnel national visant à discuter et valider des analyses réalisées par le groupe restreint et à animer le processus de construction de la politique nationale en juin 2020.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Concernant la méthode d'analyse utilisée, la démarche engagée dans la construction de cette politique rejoint une démarche de type « Evidence-Based Policy » ou EBP. Issue de démarches utilisées en médecine dans le monde anglo-saxon, le terme EBP qualifie une politique qui aurait été construite à partir de « preuves » ou « d'évidences factuelles » (Laurent et al. 2009). Ces « preuves » peuvent être des connaissances ou des données fiables sur un sujet, corroborés par des faits. Se baser sur ces preuves pour construire une politique permettrait donc d'axer efficacement la recherche de solutions sur le problème identifié, et d'améliorer la diffusion de connaissances sur ce sujet. Cette démarche peut s'appliquer aux politiques agricoles, permettant ainsi aux acteurs du monde agricole d'améliorer leur accès aux connaissances du terrain et d'assurer une décision publique en accord avec les expérimentations et les résultats observés (Laurent et al. 2012). Il a donc été décidé de baser les travaux d'analyse sur cette méthode. Par ailleurs, une analyse des entretiens via l'utilisation d'un tableau croisé a été réalisée, ainsi que des entretiens portant sur des propositions d'actions de la politique en construction avec des membres du groupe LACCAVE.

Avant de présenter ce travail, il convient de préciser l'objet d'étude, c'est-à-dire ici la « stratégie nationale climatique en construction pour el secteur vigne et vin ». Nous nous intéressons de fait au processus d'élaboration d'une politique publique. Les politiques publiques peuvent être définies comme des « ensembles d'actions coordonnées, mises en œuvre avec pour objectif d'obtenir une modification ou une évolution d'une situation donnée, […] mises en œuvre par les institutions publiques et les administrations publiques. » (Le Parisien - sensAgent 2010; Santo et Verrier 2007). Il s'agit de définir un ensemble de moyens pour agir sur une ou plusieurs situations structurelles ou conjoncturelles pour atteindre un ensemble d'objectifs fixés et pouvant être évalués. Cette définition ne fait néanmoins pas mention du collectif susceptible de définir et de proposer cette politique. Selon une autre définition, « une politique publique se présente sous la forme d'un programme gouvernemental dans un secteur de la société ou un espace géographique » (Portail de l'IE - Centre de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique 2020). Ainsi, une politique peut être qualifiée de « publique » si dans sa conception et son application, elle est portée par les pouvoirs publics et définie concrètement avec des moyens, des objectifs et un cadre d'évaluation possible. Dans le cadre de partenariats, les acteurs de la sphère privée peuvent être associés aux différentes étapes d'élaboration d'une politique. La politique climatique en construction dans la filière vitivinicole répond à une problématique concrète touchant l'ensemble des vignobles français, avec un cadre d'actions définis et visant à répondre à des objectifs, et dont l'efficacité doit pouvoir être évaluée en comparaison à d'autres vignobles dans le monde ou via des études scientifiques. Par ailleurs, des services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) sont impliqués dans son élaboration via FAM et l'INAO, tandis que le Bureau des Vins et Autres Spiritueux du MAA agit à ce stade en qualité d'observateur du processus. L'ensemble de ces éléments permet donc d'avancer que le projet de construction de politique peut également être qualifié de publique.

Cependant, si le projet peut être qualifié de politique, il est régulièrement cité, dans les documents issus des groupes de travail, comme étant la « stratégie climatique » de la filière vitivinicole. Il est également possible de constater que les acteurs publics et professionnels ont davantage qualifié le projet de stratégie, tandis que les scientifiques et membres du groupe LACCAVE l'ont plus désigné sous la forme de « politique climatique », pointant ainsi une plus grande ambition collective. Aussi, le présent mémoire qualifiera de « stratégie » ou de « politique » de manière équivalente ce projet. Il est enfin possible de considérer qu'il s'agit d'un processus d'élaboration possible d'une politique sectorielle climatique, qui s'appuie sur des mécanismes de cogestion qui fondent en France la politique agricole, avec une impulsion venant des organisations viticoles s'appropriant des résultats et démarche venus d'un projet de recherche.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Le mémoire est articulé autour de quatre parties. La première porte sur l'historique du projet de construction de politique publique, des premiers travaux menés par les scientifiques du groupe LACCAVE jusqu'aux dernières réunions qui se sont tenues en 2020. Dans un second temps nous présentons les acteurs ayant participé ou participant encore au processus de construction ainsi que les enjeux et les tensions entre les acteurs de la filière. Dans un troisième temps, nous étudions plus en détail les politiques présentes dans la viticulture en termes économiques, environnementales ou sociétales pour ensuite préciser le projet de politique climatique en lui-même, ses axes de travaux ainsi qu'une analyse de plusieurs actions proposées. Enfin, dans un dernier temps, nous étendons notre analyse aux étapes qui restent à réaliser pour ce projet, et à la place qu'il pourrait avoir aux échelles européennes et internationales.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

I/ Historique

Pour bien comprendre le processus de construction de cette politique climatique, il convient de commencer par présenter ses origines historiques, qui se basent notamment sur un travail mené par l'INRA entre 2012 et 2016 : le projet LACCAVE. L'historique se fera en deux parties : dans un premier temps, les étapes précédant le début de la construction formelle de la politique climatique seront détaillées. Dans un second temps, le processus de construction de cette politique sera présenté.

I-1/ Prémices de la démarche de construction d'une politique climatique

A l'origine du projet de politique climatique se trouve un projet scientifique, qui n'avait pas pour but d'aboutir à un tel projet. Initialement tournées vers la production de connaissances scientifiques et une prospective, les différentes étapes qui se sont succédées entre 2011 et 2016 ont fini par amener les scientifiques à proposer des travaux pour amorcer la construction d'une nouvelle politique publique.

I-1-1/ Méta-programme ACCAF et lancement du projet LACCAVE

En 2011, l'INRA lance le méta-programme ACCAF, pour « Adaptations to Climate Change for Agrosystems and Forests ». Ce méta-programme vise à produire des connaissances scientifiques pour comprendre les impacts du changement climatiques sur les activités agricoles et les milieux naturels en étudiant l'ensemble des modifications susceptibles d'intervenir. L'objectif est également de déterminer quels seraient les adaptations possibles des systèmes étudiés pour assurer leur maintien, en utilisant des démarches transdisciplinaires (INRA 2014).

C'est dans le cadre de ce méta-programme que Nathalie Ollat prend contact avec Jean-Marc Touzard pour lui proposer de conduire ensemble un projet de recherche sur la viticulture et le changement climatique (Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020). En effet, les problématiques portant sur ce sujet sont nombreuses mais encore peu traitées globalement par les unités de recherche ou la littérature : évolution de la disponibilité en eau, impact de l'évolution du climat sur la productivité des vignobles ou la qualité des vins, évolution de la répartition des maladies, conséquences économiques… Beaucoup de chercheurs étudiant la vigne ou le vin dans un amoins un vingtaine d'unités de recherche de l'INRA perçoivent un enjeu important autour du changement climatique, médiatisé par les scientifiques du GIEC, et y voient une opportunité pour mieux coordonner leurs travaux. Par ailleurs, la demande de travaux sur ces sujets commence à s'exprimer dans le secteur professionnel, qui avait alors, à quelques exceptions près, peu réfléchi sur le sujet, mais restait marqué par le souvenir de la canicule de 2003. Les objectifs du projet LACCAVE sont multiples : faire le point sur les impacts du changement climatique sur la vigne et le vin, mais surtout développer des connaissances sur l'adaptation à différentes échelles d'analyse, du fonctionnement de la plante jusqu'à l'organisation de la filière et des vignobles, en passant par les changements de pratiques culturales ou œnologiques à l'échelle de l'exploitation. La construction de différents scénarios d'adaptation possibles de la viticulture face au changement climatique constitue dès le début un objectif en soi du projet, associé à un exercice de prospective (Ollat et Touzard 2011). C'est ainsi que les 6 et 7 mars 2012 se tient à

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Bordeaux le séminaire de lancement du projet LACCAVE (« Compte rendu du séminaire de lancement du projet LACCAVE Bordeaux, les 6 et 7 mars 2012, ISVV » 2012).

I-1-2/ Première médiatisation importante : la publication des travaux d'Hannah et al

En 2013, un an après le lancement du projet LACCAVE, un article écrit par des chercheurs américains, chinois et chiliens paraît dans Proceedings of the National Academy of Science, intitulé « Climate change, wine, and conservation » (Hannah et al. 2013). L'article est divisé en deux parties : dans un premier temps, il présente les impacts du changement climatique sur la vigne, puis dans un second temps les effets négatifs que pourraient avoir le déplacement des activités viticoles sur de nouveaux territoires. Parmi les conclusions apportées par les chercheurs sur ces sujets, une va avoir un retentissement important en France : Plus de 60% des vignobles européens ne seraient plus favorables (« available ») pour faire du vin en 2050. Également, l'article pose des questions concernant l'irrigation et l'utilisation de l'eau dans les vignobles, ainsi que les potentiels impacts écologiques que pourrait avoir le déplacement des vignobles.

Face à cette conclusion assez alarmiste, les chercheurs impliqués dans le projet LACCAVE décident de répondre à l'article en partenariat avec d'autres chercheurs européens (Compte rendu - Entretien n°11 2020) pour amener une « réponse européenne » et ainsi lui donner plus de poids. Deux problèmes sont identifiés dans l'article d'Hannah et al (van Leeuwen et al. 2013) :

- Tout d'abord, l'article est construit autour d'un modèle de niche écologique, supposant des conditions particulières de développement pour chaque cépage. Si les conditions varient hors de cette niche écologique, le cépage ne peut plus se développer pour faire du vin de manière rentable. Ainsi, selon les conclusions de l'article, le cépage syrah ne pourrait actuellement plus être utilisé dans la vallée du Rhône car les conditions climatiques ne seraient pas incluses dans la niche écologique modélisée de la syrah, ce qui n'est pas le cas.
- L'autre problème mis en exergue par les européens est que pour arriver aux conclusions de l'article américain, il faudrait figer l'encépagement et les pratiques culturales de la viticulture jusqu'en 2050, car il n'y a aucune prise en compte de l'adaptation ou de l'innovation qui pourrait être faite dans les vignobles européens.

Suite à cet échange d'articles entre chercheurs américains et européens, les médias vont commencer à s'intéresser au projet LACCAVE via un communiqué de l'AFP, puis des sollicitations pour des articles dans la presse nationale (Le Monde, Les Échos) et dans la presse spécialisée, avec des articles dans RéussirVigne et Vitisphère (Abellan 2013; Galbrun 2013; Niedercorn 2013). Par ailleurs, Jean-Marc Touzard et Hervé Hannin diffusent une tribune dans Midi Libre en réponse aux déclarations publiques laissant penser que la viticulture serait un secteur uniquement gouverné par la tradition et peu portée sur l'innovation, article relayé ensuite par certains collègues (Carbonneau 2013) et responsables viticoles.

Enfin, le service communication de l'INRA fera un dossier presse sur ce sujet et des sites internet et autres journaux vont continuer à mettre en avant la question de la viticulture et du changement climatique, faisant appel souvent au témoignage de chercheurs, notamment de Nathalie Ollat et Jean-Marc Touzard (La Revue du vin de France 2013; Le Parisien 2013; CNEWS 2013).

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

I-1-3/ Construction des scénarios dans la prospective

Lors de l'établissement du projet LACCAVE, le projet avait été divisé en 7 thématiques, appelés « Working Package » (WP). Parmi ces 7 WP, un est spécifiquement dédié à la construction de travaux de prospectives : le WP 7, qui sera initialement conduit par Nathalie Ollat et Jean-Marc Touzard (Ollat et Touzard 2011; « Compte rendu du séminaire de lancement du projet LACCAVE Bordeaux, les 6 et 7 mars 2012, ISVV » 2012).

Pour mener à bien ces travaux, Jean-Marc Touzard décide de faire appel à Hervé Hannin (Montpellier SupAgro), alors directeur de l'institut de la vigne et du vin et qui exerce une activité de prospective dans la filière depuis 1999. Ce dernier répond positivement, notamment du fait de l'intérêt d'un tel exercice pour faire de l'interdisciplinarité (Compte rendu - Entretien n°12 2020). La possibilité de favoriser l'interactivité avec les acteurs via ce fonctionnement est également souligné. En accord avec Nathalie Ollat et Jean-Marc Touzard, Hervé Hannin intègre dans le WP 7 la cellule Prospectives de FAM composée de Patrick Aigrain, chef du service Évaluation, Prospectives et Analyses transversales, et de Françoise Brugière. Cheffe de mission Prospectives. En effet, les 3 ingénieurs ont conduit l'ensemble des exercices de prospectives de la filière depuis 15 ans (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020). Le choix est également fait d'intégrer Jacques Gauthier, inspecteur national de l'INAO, en prévision des enjeux liés aux règles et pratiques diverses au sein des appellations (Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020).

Au moment du lancement du projet, le WP 7 s'organise autour d'une cellule d'animation (Touzard – Ollat – Hannin – Aigrain) et d'un groupe de pilotage (composé de deux membres de chacun des autres WP du projet LACCAVE). Les objectifs du WP sont de construire et d'évaluer des scénarios d'adaptation des vignobles français au changement climatique et d'en tirer des recommandations pour la recherche, les décideurs publics et privés (« Compte rendu du séminaire de lancement du projet LACCAVE Bordeaux, les 6 et 7 mars 2012, ISVV » 2012). Il n'est néanmoins pas fait mention d'une éventuelle continuité du WP vers l'élaboration d'une politique car cela ne faisait tout simplement pas partie des aboutissements imaginés par les chercheurs. Les séances de travail du groupe prospective se multiplie en 2014 et 2015, en adaptant la méthode de prospective MICMAC déjà développée pour le secteur vin. Le système vigne et vin est défini, l'horizon 2050 retenu, ainsi que quelques évolutions structurelles admises, et le groupe génère des hypothèses qui seront croisées, discutées, assemblées pour proposer au final 4 scénarios, avec comme premiers intitulés. « conservateur », « innovation radicale », « mobilité spatiale » et « libéralisation et industrialisation du secteur ». Des innovations méthodologiques importantes sont toutefois introduites : utilisation de plusieurs sources d'information pour générer les hypothèses (experts, enquêtes dans 3 vignobles, autres prospectives…), fixation dès le départ de 4 « orientations stratégiques » en croisant l'intensité de l'innovation et de la mobilité, qui vont prédéfinir des scénarios, les hypothèses venant alors renseigner le chemin (ou trajectoire) qui permet le maintien de cette orientation stratégique jusqu'en 2050.

I-1-4/ Seconde médiatisation importante : la COP 21

Comme vu précédemment, les travaux de Hannah et al. avaient amené les médias à s'intéresser au projet LACCAVE dès 2013. Par ailleurs, la question climatique est de plus en plus présente dans les medias, atteignant un sommet dans la diffusion d'informations concernant le changement climatique en France lors de la tenue de la COP 21 en décembre 2015 à Paris. Cette conférence internationale sur le climat verra d'ailleurs durant cette édition la signature d'un accord engageant les participants à réduire

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

leurs émissions de carbone pour maintenir les augmentations mondiales de température en dessous de la barre des 2°C d'ici à 2100.

Durant l'année 2015, de nombreux articles paraissent dans tous les types de médias pour parler de la question du changement climatique et de la viticulture : scientifique (Sciences et Avenir 2015), généraliste avec « Le Monde » et « Paris Match » (Barroux 2015; Match 2015), locale comme dans « La Gazette de Montpellier » (Rioux 2015). Également, de nombreuses sollicitations en provenance de chaînes télévisées nationales ont étés reçues par les membres du projet LACCAVE : ainsi, des entretiens auront été réalisés, entre autres, avec TF1, les différentes chaînes du groupe France Télévisions, Arte, BFM TV ou encore I Télé. Enfin, des émissions radio ont été réalisées comme sur France Culture, Europe 1 ou Radio Classique (Ollat et Touzard 2016, 45-46). Des présentations grand public sont également réalisées en marge de la COP 21, par exemple sur les contributions de la recherche et de l'innovation aux stratégies d'adaptation (Touzard 2015).

Les sollicitations des membres du projet LACCAVE se poursuivront l'année suivante, avec notamment des entretiens sur des chaînes du groupe France Télévisions, France Inter et Europe 1 (Ollat et Touzard 2016, 45). En fin d'année 2016, Jean-Marc Touzard et Jacques Gautier seront invités à présenter les travaux de recherche issus du projet LACCAVE devant les membres de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale (Massat 2016).

I-1-5/ Publication des travaux et débuts des forums prospectifs

La construction des scénarios d'adaptation pour la filière vigne et vin apparaît alors comme une opération importante du projet LACCAVE, ce qui n'était pas envisagé à l'origine. L'exercice, en partant d'un scénario climatique « médian » correspondant à un maintien de l'augmentation des températures en dessous des 2°C d'ici 2050, présente 4 grandes stratégies d'adaptation :

- « conservatrice » : le scénario se caractérise par une volonté des acteurs de la filière de rester sur un mode de fonctionnement traditionnel, intégrant peu d'innovation dans les modes de cultures et de production ;
- « innovation » : le scénario se caractérise par l'ouverture de la viticulture à des innovations radicales pour leur permettre de rester sur les terroirs actuels ;
- « nomade » : le scénario se caractérise par une mobilité grandissante des vignobles actuels vers de nouveaux terroirs, en France et en Europe ;
- « libérale » : le scénario se caractérise par une libéralisation du secteur, avec une part croissante du secteur privé et donc de la recherche privée, limitant les possibilités d'innovation pour les vignobles à la marge.

Ce travail a pu être réalisé en recueillant, sélectionnant et combinant des hypothèses pouvant être liées à une ou plusieurs de ces stratégies en partant d'expertise de chercheurs, de résultats d'autres travaux de prospectives ou d'enquêtes auprès des acteurs de la filière. Une fois les hypothèses enchaînées pour chacun des scénarios, des « histoires » ont donc pu être construites, offrant ainsi une existence probable à chacun de ces chemins.

Les travaux issus du WP 7 sont publiés aux éditions de France AgriMer, « Les Synthèses de France AgriMer » comme tous les travaux de prospectives de filière agricole. Dans ce volume sont donc présentés les impacts du changement climatique sur la viticulture, les possibilités d'adaptation, la méthode utilisée pour les travaux de prospectives et enfin les quatre stratégies identifiées et les

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

« chemins » qui les soutiennent (Patrick Aigrain et al. 2016). Les travaux seront également publiés dans d'autres revues et feront l'objet d'articles dans la presse spécialisée (Abellan 2016; Escudier et al. 2016)

Toujours en 2016, le colloque de fin du projet LACCAVE se tient du 10 au 13 avril à Bordeaux sous le nom « ClimWine 2016 », avec des scientifiques et responsables professionnels du monde viticole, de France et de l'étranger. Durant ce colloque, 180 participants de 20 nationalités différentes sont présents, et pas moins de 46 présentations orales ont été réalisées. 60 autres présentations sous forme de postes furent également produites. Une des conclusions posées par les organisateurs du colloque est l'importance d'une meilleure prise en compte du changement climatique par les responsables professionnels de la filière, acteurs privés comme publics (Ollat, de Cortazar-Atauri, et Touzard 2016). Les présentations lors de ce congrès sont globalement bien reçues par les professionnels, quand bien même certains témoignent d'un manque de mise en valeur ou de vulgarisation pour d'autres travaux issus de LACCAVE (Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°8 2020; Compte rendu - Entretien n°18 2020), ainsi que pour la prise en compte de l'atténuation du changement climatique à l'échelle de la filière (Compte rendu - Entretien n°17 2020).

Une nouvelle question se pose rapidement aux membres du groupe LACCAVE, et notamment à ceux impliqués dans le WP 7. Comment assurer la diffusion des résultats des travaux de prospectives, au-delà du document publié par FAM ? Après discussions, le groupe décide alors d'organiser des forums dans plusieurs bassins viticoles français pour, d'une part, exposer les différents futurs possibles de la filière vitivinicole française, mais également pour impliquer les professionnels dans ces travaux (Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020). L'expérience de restitutions antérieures de prospectives animées par FAM a été ici aussi précieuse, en permettant d'imaginer une démarche originale, participative, intégrant notamment l'usage de tablettes numériques. Le premier des forums se tient à Bordeaux, le 24 novembre 2016. Les professionnels seront conviés via le support du Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB) et 80 personnes seront présentes.

Le lancement des forums prospectifs par les membres du groupe LACCAVE marquent, à mon sens, la fin des prémices de la construction de la politique climatique. Ce projet de politique prend donc ses racines de manière involontaire dans les travaux de scientifiques cherchant à faire prendre en compte le changement climatique à une filière menacée à terme par ce phénomène. Il est intéressant de noter que la communication s'est faite en partie en même temps que les acteurs du secteur, et plus largement la société française s'éveillaient aux conséquences du changement climatique, atteignant un paroxysme au moment de la COP 21 avant de retomber quelque peu dans l'inconscient collectif.

I-2/ Construction de la politique

Le début des forums prospectifs régionaux marque donc les débuts de ce projet de construction de politique publique. Néanmoins, sa construction réelle n'intervient qu'à la fin du processus.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

I-2-1/ Congrès de l'OIV au Brésil

L'Organisation Internationale du Vin (OIV) est une organisation internationale qui, lors de ses congrès, propose à ses membres de présenter des travaux de recherche en lien avec le monde viticole. Pour l'édition de 2016 du Congrès de l'OIV (Bento Gonçalves au Brésil), Hervé Hannin, Patrick Aigrain, Françoise Brugière et Jacques Gautier (tous membres de l'OIV dans diverses commissions) ont ainsi présenté une communication sur la démarche de prospective réalisées dans le cadre du projet LACCAVE (Congrès mondial de la Vigne et du Vin, qui se tient en marge du Congrès de l'OIV).

Jusqu'alors, les membres de FAM et de l'INAO du groupe LACCAVE n'avaient pas vraiment pu présenter les travaux de recherche à leurs supérieurs hiérarchiques et Présidents, amenant même à un sentiment de faible intérêt de la part des institutions publiques pour les travaux effectués. Mais les directeurs de FAM et de l'INAO présents au Brésil lors de la communication sur la prospective LACCAVE, aux côté de responsables viticoles, ont alors perçu l'intérêt que ces travaux pouvaient avoir pour le secteur (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020). Des réunions s'enchaînent alors entre les directeurs et les membres du groupe LACCAVE, aboutissant aux accords suivants :

- Un encouragement de la part des institutions publiques à développer les forums prospectifs prévus dans les régions ;
- L'intérêt d'informer et de mobiliser les professionnels et les organisations françaises de la filière en vue de préparer rapidement une stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- La création, dès le début de l'année 2017, d'un Groupe de Travail (GT) national qui sera dirigé par Bernard Angelras, président de l'Institut Français de la Vigne et du Vin et président de la Commission Environnement de l'INAO. Les membres (INRAE, FAM et INAO) du groupe LACCAVE sont reconnus comme cheville ouvrière de ce groupe de travail et invités à l'animer.

Pour la première fois depuis le lancement des travaux, l'idée d'élaborer une stratégie d'adaptation de la viticulture française en se basant sur les travaux de prospective du groupe LACCAVE est émise. Les membres du groupe valideront ensuite cette décision à l'unanimité, et souhaitent baser leurs travaux sur les forums prospectifs à venir (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020).

I-2-2/ Analyse des résultats des forums régionaux

Suite au forum Bordelais (impliquant également les professionnels de Cognac), cinq autres forums régionaux sont organisés :

- Champagne (23/03/2017) : 60 participants, organisé en partenariat avec le Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (CIVC) ;
- Bourgogne (28/03/2017) : 50 participants, organisé en partenariat avec le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB), InterBeaujolais et l'IFV ;
- Languedoc Roussillon (22/11/2017) : 100 participants, organisé avec une multitude d'acteurs comme les Vins de Pays d'Oc, Coteaux Languedoc, Coop de France, ICV, SudVinsBio, la Chambre Régionale d'Agriculture, IFV et la Région Occitanie ;

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

- Vallée du Rhône Provence (23/11/2017) : 100 participants, de nouveau organisé avec plusieurs acteurs comme l'Institut Rhôdanien, InterRhône, le Comité Interprofessionnel des Vins de Provence, Centre du Rosé et Pôle Terralia ;
- Alsace (06/12/2017) : 50 participants, organisé avec le Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace ;
- Un 7ème forum sera réalisé en février 2019 pour la région Centre et Val de Loire (12/02/2019) : 90 participants, organisé avec InterLoire.

La participation des professionnels est relativement importante, avec quelques responsables et représentants d'organisations, mais aussi beaucoup de viticulteurs, de vignerons et de métiers divers venus en leur nom. Les forums furent diversement médiatisés, avec quelques articles dans la presse spécialisée ou généraliste (Reboul 2017; Compte rendu - Entretien n°8 2020).

L'organisation générale de chaque forum (méthode, déroulé, communication, orientation des invitations) est dévolue au pôle scientifique ayant animé la prospective LACCAVE (INRAE, FAM et INAO), mais en associant à chaque fois les principales organisations viticoles de la région, pouvant prendre en charge une partie de l'organisation matérielle de l'événement et être un relai pour les invitations. Lors de ces forums, plusieurs avancées notables ont été constatées :

- La question du changement climatique, jusqu'alors plus ou moins reconnue dans les régions viticoles, ne se pose plus ; un consensus est enregistré sur les impacts déjà tangibles (avancées des stades physiologiques, des dates de récolte ; augmentation de la fréquence d'événements climatiques destructeurs) et ceux à venir (nouvelle avancée des dates de vendange, baisse de la production, diminution de la ressource en eau dans certaines régions…);
- La présentation des quatre scénarios issus de la prospective est globalement bien perçue, et considérée comme éclairante pour les professionnels à la fois pour comprendre les évolutions en cours, mais également pour exprimer des préférences vis-à-vis de tel ou tel scénario et en débattre (Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020; Compte rendu - Entretien n°16 2020; Compte rendu - Entretien n°17 2020; Compte rendu - Entretien n°19 2020). Néanmoins, d'autres déplorent le manque de vulgarisation des travaux issus de LACCAVE, au-delà de la prospective du WP 7 (Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°18 2020) tandis que d'autres évoquent dans certains cas le manque de communication sur la date de tenue de ces forums (Compte rendu - Entretien n°8 2020) ;
- Une convergence des retours des professionnels en faveur du scénario « Innovant » est enregistrée par les membres du groupe LACCAVE, ce qui permettrait aux vignobles de rester en place et conserver leurs valeurs fondamentales tout en continuant à produire du vin de qualité dans de nouvelles conditions climatiques ;
- Enfin, pour chaque forum, les participants sont invités à proposer des leviers d'actions à mettre en place pour favoriser l'émergence du scénario qu'ils souhaitaient pour la viticulture française. Ainsi, pas moins de 2 700 propositions d'actions ont étés recensées à l'issue de l'ensemble des forums.

La question se pose alors de passer d'un tel foisonnement de propositions à des lignes stratégiques plus claires, pouvant englober la majorité des actions proposées. Il apparaît alors qu'une orientation pouvait être donnée au niveau national sur la base des informations recueillies pendant les forums. Un travail d'analyse sur les retours apparait donc comme nécessaire, afin d'en dégager les grandes thématiques et de construire un projet plus lisible, susceptible d'aboutir à la construction d'une politique publique nationale qui tienne compte des spécificités régionales.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Enfin, les travaux réalisés pendant les forums font l'objet de plusieurs publications par le groupe LACCAVE, notamment pour présenter la méthode utilisée, ainsi que les résultats et le détail des actions proposées par les participants selon les régions et les scénarios choisis (P Aigrain et al. 2017; P. Aigrain, Bois, Brugiere, et al. 2019; P. Aigrain, Bois, Brugière, et al. 2019; P. Aigrain et al. à paraître).

I-2-3/ Congrès de l'OIV en Uruguay

En novembre 2018, un nouveau congrès mondial de la Vigne et du Vin à lieu en Uruguay, dans lequel des membres du groupe LACCAVE de l'OIV (Aigrain – Brugière – Gautier – Hannin) présentent l'état d'avancement des travaux de prospective participative en France. De nouveau, les membres du groupe LACAVE rencontrent les directeurs de FAM et de l'INAO et des responsables viticoles de ces institutions, et établissent un processus de décision annonçant explicitement l'élaboration d'une « stratégie nationale » avec 2020 comme horizon.

La construction d'une architecture et des étapes pour aboutir à la stratégie nationale est formalisée, les principes suivants sont adoptés :

- L'objectif est la construction d'une politique climatique pour l'ensemble de la filière, fondée sur un document d'orientation ;
- Deux groupes distincts sont constitués pour conduire ce processus : un groupe « opérationnel » reprenant les participants du GT crée en 2017 et accordant une place importante aux scientifiques chargés d'accompagner la suite de l'analyse des informations issues des forums régionaux ; un groupe « politique » (GP), où sont présents uniquement des représentants professionnels du secteur et les directions (plus politiques) de FAM, de l'INAO, du MAA et de l'IFV;
- La mise en place d'un nouveau tour de consultation dans les régions viticoles en 2019, visant à « valider » ou compléter les domaines d'action et les propositions issue de la synthèse nationale, en tenant compte de mesures ou d'actions déjà engagées, et de leurs conditions de réalisation et de financement…

La séparation entre scientifiques et professionnels marque un tournant important dans la construction de ce projet, puisqu'il s'agit d'un évènement témoignant d'une appropriation politique du processus, mais ayant introduit une séparation dans le projet, ce qui sera détaillé par la suite, tout comme la mise en place d'un nouveau tour de consultation dans les régions viticoles.

En parallèle, une première classification des actions récoltées lors des forums régionaux est soumise aux professionnels de la filière par les membres du groupe LACCAVE.

I-2-4/ Mise en place du groupe politique

Le groupe de travail mis en place lors du Congrès de l'OIV en 2016 (GT) avait abouti à une cohabitation entre membres du groupe LACCAVE et professionnels, avec comme objectif de travailler à l'élaboration d'une stratégie climatique nationale pour la viticulture française, tenant compte des positions et propositions des différentes régions, exprimées dans les forums. Cela correspondait à la volonté des chercheurs d'impliquer les responsables de la filière dans les travaux, des dissensions s'installent rapidement dans le groupe.

D'un côté, les scientifiques (et leurs partenaires directs de FAM et INAO) ont eu l'impression d'avancer seuls sur le projet, que les travaux avançaient uniquement parce qu'eux travaillaient dessus,

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

et ressentaient de la passivité de la part des acteurs professionnels (Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020).

De l'autre côté, les professionnels ont eu le sentiment que les membres issus du groupe LACCAVE allaient jusqu'à s'approprier le projet politique, sans forcément prendre en compte l'avis des (responsables) professionnels. Le groupe LACCAVE a pu donner également le sentiment d'être « trop aggloméré » ce qui pouvait limiter la diffusion des informations au sein du groupe plus large. Par exemple, il a été relevé que le président du groupe de travail, Bernard Angelras, avait découvert en réunion nationale les orientations prises par l'analyse conduite par les scientifiques, exprimant son regret de ne pas être plus associé aux échanges au sein du groupe (Compte rendu - Entretien n°4 2020).

Cette séparation entre professionnels et chercheurs, instituée par la constitution du GP, comporte des points positifs. En effet, il apparaît logique que les chercheurs n'aient pas à prendre les décisions stratégiques à la place de la filière et doivent conserver un nécessaire recul critique. La formation du GP peut donc être vu comme un moyen de placer les responsables de la filière devant leurs responsabilités de décisionnaires (Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020). D'autres considèrent que cela a permis aux professionnels de reprendre la main sur le projet et de les impliquer plus fortement, de montrer qu'ils sont bien maîtres de la décision finale (Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020).

Néanmoins, d'autres hypothèses ont été proposées. Ainsi, cette séparation fonctionnelle entre les chercheurs et les professionnels se serait faite alors que des négociations financières étaient évoquées, notamment autour de la question de l'irrigation. Cette séparation permettait donc de se passer d'acteurs considérés comme non légitimes pour participer à ce type de discussions ou pouvant avoir un avis contraire (Compte rendu - Entretien n°11 2020). Par ailleurs, un conflit d'intérêt potentiel a été évoqué entre le groupe LACCAVE (lié à INRA) et le président du groupe de travail, puisque celui-ci était également président de l'IFV, et qu'il y avait parfois des relations difficiles entre l'INRA et l'IFV à l'échelle des chercheurs (Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020). Le manque de communication entre les différentes parties est aussi souligné comme étant la principale cause des tensions (Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020).

Dès lors, le GP, composé de représentants professionnels de la filière et du MAA, devient décisionnaire sur l'orientation de la politique en construction. Le GO, composé des membres du groupe LACCAVE est relégué aux travaux de soutien et d'analyses pour le GP. Deux nouveaux acteurs sont également nommés pour animer ces deux groupes et assurer la communication : Caroline Blot, responsable du pôle « vin, boissons spiritueuses et cidre » de l'INAO, et Didier Josso, délégué filière « Vin et Cidre » de FAM (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020).

Les tensions au sein de la démarche sont surtout apparues ensuite avec la signature en septembre 2019 d'une convention liant France-AgriMer, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et l'Institut Français de la Vigne et du Vin pour une « collaboration sur l'élaboration de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique » (INAO 2019). Une nouvelle fois, différents points de vue vont s'opposer autour de cet événement.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Les membres du groupe LACCAVE, non informés de cette décision, sont agacés. En effet, la question de l'intégration dans le groupe politique d'un institut technique, l'IFV, peut se poser, alors que l'INRAE venait de s'en faire « exclure ». Par ailleurs, les travaux de prospective du groupe LACCAVE sont bien nommés dans la convention, sans pour autant que soit mentionné l'INRA ou les membres du projet (le projet LACCAVE est financé à 100% par l'INRA). Devant la crainte de se faire déposséder de leurs travaux et par conséquent de ne pouvoir aller au bout de leurs analyses, Nathalie Ollat et Jean-Marc Touzard adressent un courrier aux directrices de FAM et de l'INAO, avec copie à la direction agriculture de l'INRA, afin d'assurer aux chercheurs un droit de regard sur les futures contributions des bassins viticoles et d'avoir accès aux données et aux résultats issus de la dernière phase de consultation des régions (Ollat et Touzard 2019b). Bien que l'accès aux informations leur soit par la suite garanti, les chercheurs restent suspicieux (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020).

De leur côté, les institutions publiques comprennent l'enjeu scientifiques et les droits des chercheurs à utiliser les résultats de leurs travaux. Toutefois, elle considèrent également la réaction des chercheurs comme disproportionnée, associée à une volonté de reconnaissance sensible chez les scientifiques, alors que le monde politique serait plus tourné vers l'opérationnalité et le compromis politique. En effet, l'objectif n'était pas de se couper du groupe LACCAVE, sans lequel les travaux n'auraient pas existé. Enfin, la convention n'intégrait pas de propositions particulières susceptible de valoriser l'IFV au détriment de l'INRA, mais seulement d'associer l'IFV au projet, ce qui n'était pas officiellement le cas jusqu'alors (Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020).

I-2-5/ Seconde phase d'analyse des travaux

La première opération mise en place par le GP est de reprendre les travaux d'analyse qui avaient été proposés par le GT, de former de nouvelles catégories d'actions et d'organiser un nouveau tour de consultation dans les régions viticoles (INAO et France AgriMer 2019). Ainsi, un document de base est rédigé sur les grands principes d'une politique innovante pour préserver les vignobles en place et les fondamentaux de la viticulture française ; il s'accompagne de grandes lignes directrices, de leviers d'actions proposés pour l'adaptation et d'un point sur la mitigation. Il est alors demandé aux régions viticoles de remplir un document sous la forme d'un fichier Excel pour renseigner les actions et expériences réalisées, en cours de réalisation ou envisagées selon les nouveaux domaines d'action propoosées par le GP. Les envois sont réalisés en automne 2019 aux préfectures et DRAAF de 12 régions viticoles, dans lesquelles existent des instances de concertation, animées par la préfecture : les comités de bassin. En parallèle, Nathalie Ollat et Jean-Marc sont à l'origine d'un nouveau projet à l'INRA, nommé LACCAVE 2.21, et qui s'inscrit dans la continuité des travaux débutés en 2012 avec le premier projet LACCAVE. Parmi les 4 WP identifiés pour ce nouveau projet, le WP 3 a pour objectif de soutenir la construction de stratégies d'adaptation à différentes échelles, avec une action (WP3.2) dédiée au suivi de la construction de la stratégie nationale, reprenant les anciens membres du groupe LACCAVE (Ollat et Touzard 2019a).

D'une manière générale, le projet de construction d'une politique climatique nationale est perçu de façon différenciée selon les régions. Certaines interprofessions se révèlent assez méfiantes envers l'échelon national, de crainte d'un éloignement vis-à-vis des intérêts et positions spécifiques à chaque région et « des réalités du terrain » (Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°18

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

2020; Compte rendu - Entretien n°19 2020). De plus, les interprofessions ont, pour la plupart, commencé à travailler de leur côté sur les questions d'adaptation au changement climatique, et considèrent que le lancement de la politique nationale risque d'être trop tardive pour être efficace (Compte rendu - Entretien n°5 2020; Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°9 2020; Compte rendu - Entretien n°10 2020; Compte rendu - Entretien n°14 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020; Compte rendu - Entretien n°21 2020).

Malgré ces critiques, les régions renvoient leur contribution entre fin 2019 et avril 2020. Les retours sont présentés de manière différentes selon les régions : mentions simples de projet, retour écrit, multiplicité d'actions. Seul le bassin viticole du Languedoc Roussillon, pourtant principale région viticole de France en surface, ne participe pas à ces retours, le bassin du sud-ouest retournant quant à lui des réponses succinctes. Le traitement des données par le GT s'effectue alors du début du mois d'avril jusqu'à la mi-juin. Les résultats de ces analyses sont présentés le 25 juin 2020 lors de la réunion de travail avec le GP. Alors qu'une présentation des résultats était envisagée pour le Salon de l'Agriculture 2020, celle-ci est repoussée à l'automne 2020 du fait notamment de l'épidémie COVID-19 qui a touché la France. L'accumulation des retards dans les différentes étapes laissent cependant présager d'une présentation de la stratégie viticole nationale pour le Salon de l'Agriculture 2021.

I-3/ Chronogramme

La construction de la politique climatique pour la filière vitivinicole est donc marquée par une succession d'étapes, construites autour d'événements clés (ex publication d'article, cop21, congrès OIV...) ou de périodes de fonctionnement de collectif de travail (projet LACCAVE, Forums régionaux, GT, GP…). Le chronogramme suivant a été réalisé pour proposer une synthèse de cette histoire. Il reprend les grandes étapes du projet, ainsi que les événements qui l'ont marqué. Les flèches noires indiquent le sens de lecture ; les flèches noires pointillées rattachent un évènement particulier à l'étape conjointe historiquement.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

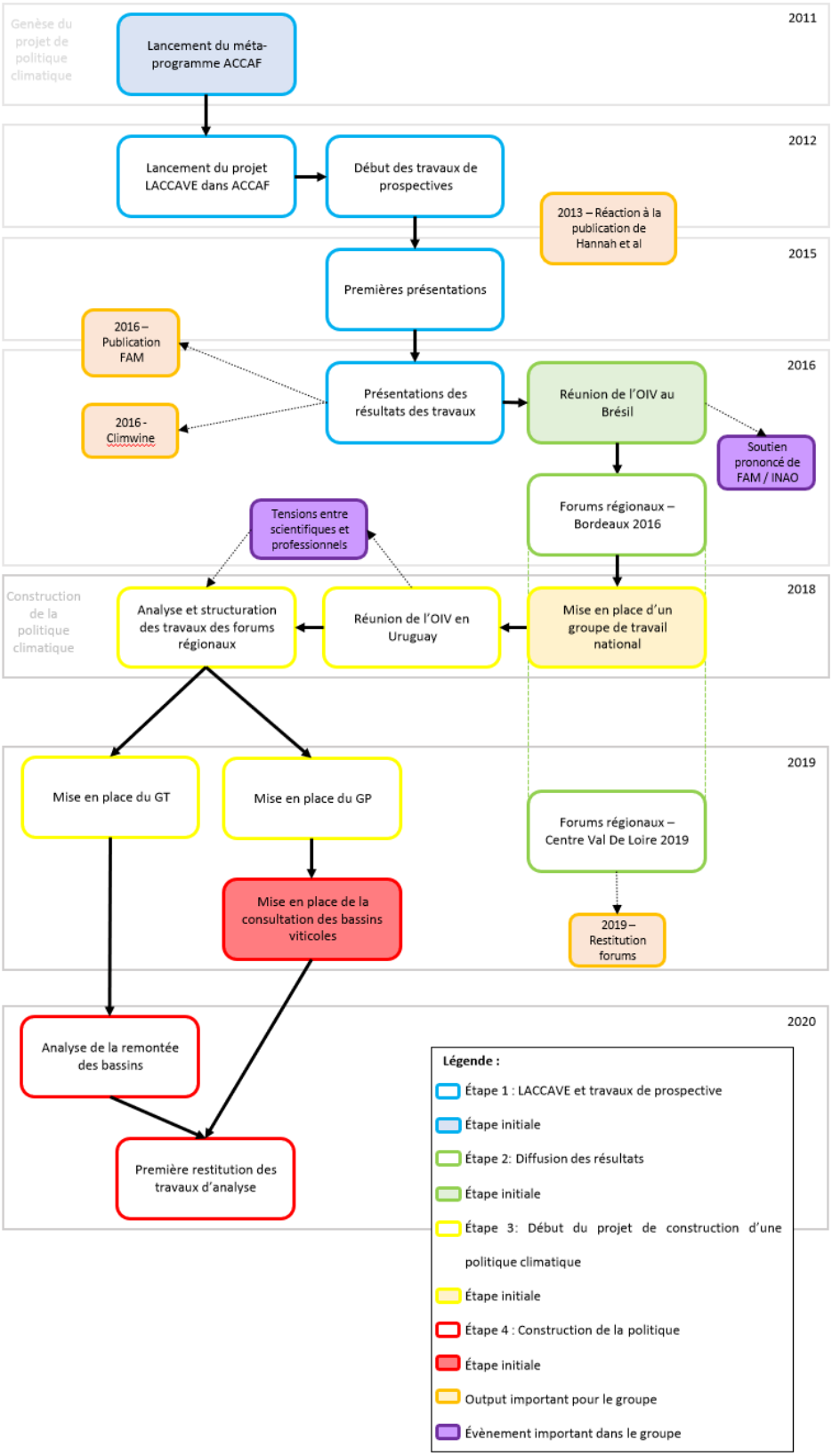

Figure 1: Chronogramme du projet de construction d'une politique climatique pour la filière vitivinicole française (Rigaud 2020a)

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

II/ Un réseau d'acteurs important, diversifié et hétérogène

Comme présenté dans l'introduction et dans la première partie, la filière vitivinicole française est composée d'une multiplicité d'organisations, en particulier régionales ou nationales qui y jouent un rôle important et sont impliquées et s'impliquent encore aujourd'hui dans la construction de la politique climatique. Cette partie permettra de présenter les organisations impliquées, ainsi que les tensions et les objectifs de chacun dans cette construction.

II-1/ Tableau récapitulatif des organisations impliquées

Les différentes organisations ayant participé et participant encore à la construction de la politique ont été classées dans le tableau ci-dessous, présentant tout d'abord l'organisme, sa représentation nationale le cas échéant, son type et son échelle d'intervention ainsi que son rôle et ses missions au sein de la filière. Ce tableau n'a pas vocation à être exhaustif, il présente simplement les organismes identifiés dans le fonctionnement de la filière et de la construction de la politique.

Ces organismes ont été sollicités pour des entretiens, mais tous n'ont pas répondu. La liste des enquêtés ainsi que leur rôle dans leur organisme d'appartenance seront détaillés plus loin dans la partie.

La classification des organisations est basée sur celle proposée par Bjorn Desmet dans son mémoire « Construction institutionnelle des marchés du vin en Languedoc Roussillon : structuration des organisations de producteurs participant à la coordination des marchés du vin » (Desmet 2005), conduit sous la direction de Jean-Marc Touzard. Elles ont été classées selon les catégories suivantes :

- Les organisations dites « de produit » sont les organisations définissant les caractéristiques et les règles de production d'un type de vin, assurant le suivi de ces échanges et agissant auprès des autres acteurs pour la promotion et la défense de leurs vins. On y trouve par exemple les syndicats d'appellations, ODG ou interprofessions et leurs représentations nationales ;
- Les organisations dites « de métier » ont pour mission de représenter les formes d'organisation dont elles défendent l'intérêt à différentes échelles d'intervention (notamment caves coopératives, caves particulières, négoce). Les services proposés par ces organisations, comme des services de conseil ou de formations, sont réservés à ceux qui décident d'adhérer à ces organismes ;
- Les organisations généralistes agricoles sont des organisations représentant le monde agricole en général, et dont la viticulture n'est qu'un pôle parmi les autres, à l'image des syndicats agricoles ou des chambres d'agriculture. Les activités viticoles de l'organisation sont liées à la présence de viticulteurs parmi leurs membres ;
- Les organisations techniques sont les organismes ayant un champ d'action précis au sein de la filière, intervenant pour des questions précises généralement après sollicitation par un autre acteur. Cette intervention peut concerner le vin, la vigne mais également la qualité ou le changement climatique. Ici, on retrouve plus particulièrement les instituts techniques ou l'INRA ;
- Les services de l'État ont essentiellement des missions de contrôle et de redistribution des aides et des financements. Ils ont également sollicité dans le cadre de l'accompagnement des acteurs

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Tableau 1 : Présentation des acteurs de la filière

		Représentation nationale	Type	Niveau d'intervention	Rôle dans la filière	Missions
Organisation de produits	Interprofession	CNIV	Syndicat	Local à régional	Regroupe producteurs et négociants, fonctionnement autour des produits : qualité, prix d'achats	Défense des producteurs et négociants, des appellations, information auprès des adhérents
	ODG / Fédérations d'appellations	CNOAC	Syndicat	National	Responsable des appellations d'origine contrôlée	Défense des intérêts des appellations auprès des pouvoirs publics français, de l'Europe et à l'international
Organisation de métiers	Fédération de caves coopératives	Coop de France	Syndicat	Régional	Sert aux membres pour les opérations de vinification, conditionnement et ventes	Représentation et défense des intérêts des caves coopératives, informations aux adhérents, promotion des vins, représentation auprès des instances nationales et européennes
	Fédération de vignerons indépendants	Vignerons indépendants	Syndicat	National	Service aux adhérents	Défense des adhérents auprès des institutions, promotions des vins
	Fédération de négociants	UMVIN	Syndicat	National	Service aux adhérents	Coordination des maisons de négoces, représentation pour les questions de santé publique, participation aux débats techniques et réglementaires
	ICV	x	Organisme privé	Local à régional	Services aux entreprises viti-vinicoles	Activités d'analyse des jus, suivi de la vinification, conseil, consultation sur le terrain, activités de recherche appliquée
Organisation généraliste	Chambre d'agriculture	APCA	Organisme consulaire	Local à régional	Appui technique aux viticulteurs	Conseil, suivi technique, appui aux interprofessions, recherche
	Banque	Caisse Nationale	Établissement de crédit	Local	Fournir des fonds aux demandeurs	Octroyer des crédits aux demandeurs, assurances récoltes, conseil à l'installation
	Syndicat agricole	x	Syndicat	Local à national	Défense des droits des adhérents	Représentation auprès des instances nationales et extra nationales, suivi des débats
Organisation technique	IFV	x	Organisme privé	Local à national	Accompagnement technique de la filière	Coordination entre les acteurs professionnels, conseil technique, recherche appliquée (vigne et vin, agroenvironnement, compétitivité, collecte et partage d'informations)
	INRAE	x	Institution publique	Local à national	Établissement de recherche théorique et appliquée, accompagnement de la filière	Recherches sur des thématiques d'intérêt pour les acteurs
	Presse agricole	x	Organisme privé	Local à national	Relai d'informations entre les acteurs	Diffusion d'informations autour des thèmes technique, œnologique, matériel, éléments de conjecture, entreprises
Service de l' État	MAA	x	Institution publique	National	Organisme législatif	Établit des lois pour les filières agricoles donc viticoles
	Antenne FAM	FAM	Institution publique	Local à national	Organisme payeur, prospectif	Mise en œuvre des dispositifs de soutien techniques et financiers, régulation et suivi des marchés, mise en œuvre des politiques publiques avec le soutien des CS
	CRINAO	INAO	Institution publique	Local à national	Organisme chargé d'instruire et de contrôler les dossiers de SIQO	Instruction des demandes de reconnaissance sous SIQO, délimitation des zones de production et protection des terroirs, coopération internationale, information
	DRAAF	MAA	Institution publique	Régional	Service déconcentré du MAA, applique les directives nationales à l'échelle régionale	Mise en œuvre des politiques nationales à l'échelon régional
Organisation extranationale	Parlement Européen	x	Institution publique	Europe	Organisme législatif	Discute et propose des réglementations à l'échelle européenne
	OIV	x	Organisation Intergouvernementale	International	Collaboration internationale sur les thématiques de la vigne et du vin, en terme scientifique et technique	Promotion de la recherche scientifique et technique, formulation de recommandations pour les pays membres, protection de la santé des consommateurs, harmonisation des réglementations

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

de la filière, et sont également impliqués dans le processus de construction d'une stratégie nationale.

- Les organisations extranationales désignent les organisations ayant un pouvoir législatif ou décisionnel sur la filière française à l'échelle internationale. Il s'agit ainsi des services de l'Union Européenne (Conseil – Parlement – Commission), mais également les organismes comme l'OIV, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le tableau suivant les organismes et leur rôle au sein de celui-ci de chacune des personnes enquêtées pour l'élaboration de ce travail :

Tableau 2: Liste des enquêtés et fonctions occupées

Numéro d'enquête :	**Organisme représenté**	**Poste au sein de l'organisme**
1	France AgriMer	Chef du service "Évaluation, prospective et analyses transversales"
2	France AgriMer	Chef de la mission Prospective
3	Institut National de la Qualité et de l'Origine	Inspecteur National
4	France AgriMer	Délégué filière "Vin et Cidre"
5	INRAE Bordeaux	Ingénieure agronome
6	Institut National de la Qualité et de l'Origine	Adjoint au chef de service "Territoire et délimitation"
7	InterLoire	Directeur technique
8	Vitisphère	Rédactrice en chef du journal "Vitisphère"
9	Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux	Président
10	Chambre d'Agriculture Nouvelle Aquitaine	Chargé de missions Expert « Agriculture & Changement Climatique » Chambres d'agriculture France
11	INRAE Montpellier	Directeur d'unité
12	Montpellier SupAgro	Ingénieur de recherche
13	Crédit Agricole	Responsable d'agence
14	Chambre d'Agriculture Loir-et-Cher	Animateur du groupe viti au sein du réseau des Chambres d'agriculture
15	Institut National de la Qualité et de l'Origine	Responsable du pôle vin, boissons spiritueuses et cidre
16	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	Chargée de mission SIQO viticoles et environnement
17	Institut Français de la Vigne et du Vin	Expert National Développement Durable
18	Fédération des caves coopératives	Président
19	Institut Coopératif du Vin	Président
20	Parlement Européen	Eurodéputé
21	Comité Interprofessionnel des vins de Champagne	Directeur technique et environnement
22	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	Adjoint à la sous-directrice "Europe"

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

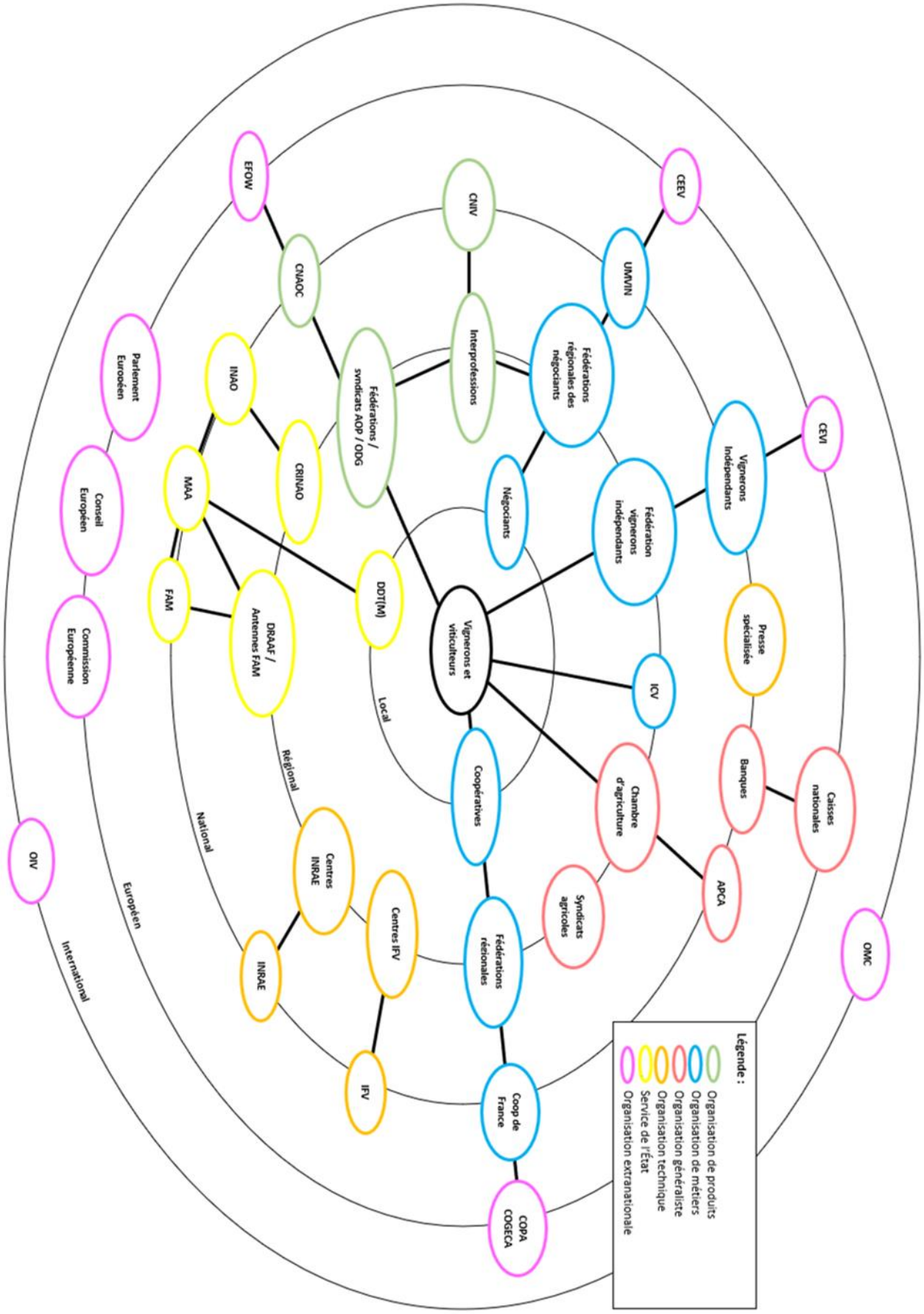

Figure 2: Schéma organisationnel de la filière vitivinicole française (Rigaud 2020b)

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Les différentes organisations ayant été présentées, il convient de les replacer au sein de la filière, ainsi que leurs relations. Un schéma organisationnel de la filière vitivinicole a été réalisé (figure n°2). Basé sur les acteurs rencontrés et impliqués dans le projet, il n'a pas pour objectif d'être exhaustif, et représente avant tout les organisations jouant un rôle dans la construction de la politique climatique, à l'échelle nationale ou européenne. Ainsi, les déclinaisons européennes des syndicats ont étés représentées, tout comme l'OMC pour son rôle au sein de la réglementation européenne.

Les acteurs ont étés placés sur des cercles concentriques, représentant chacun une échelle d'intervention. Pour des raisons de lisibilité, ceux-ci ne sont représentés que sur un unique cercle ; néanmoins il faut considérer que si un acteur particulier est placé sur l'échelon « régional », son action n'est pas uniquement cantonnée à cette échelle : Son intervention englobe généralement les échelons inférieurs au sien. Les liens qui unissent les différents acteurs entre eux représentent la continuité d'un acteur selon les échelons

II-2/ Une filière, unie pour la défense du vin, marquée par des tensions

Malgré l'unité qui peut transparaître de la filière, avec des intérêts ou positions communes par exemple autour de la « défense du vin » et de ses liens aux « terroirs », celle-ci est parcourue par des tensions entre les acteurs de nature variées. Ces tensions peuvent ainsi concerner les échelles d'interventions des organisations, leur mode de fonctionnement ou encore leurs missions au sein de la viticulture.

II-2-1/ Des oppositions historiques

Le premier niveau de tensions dans la filière viticole peut être qualifié « d'historique ». Ces tensions sont souvent non-exclusives à la filière viticole et opposent généralement des catégories d'acteurs au regard d'intérêts différents à défendre, de concurrences possibles au plan économique ou politique. Elles se sont affirmées tout au long du XXème siècle et sont au fondement de compromis qui assurent historiquement la régulation du secteur (Bartoli et Boulet 1989). Elles restent présentes aujourd'hui, parfois de manière implicite dans les discours des acteurs. Ainsi, il est possible de relever les tensions suivantes :

- Oppositions entre caves coopératives et caves particulières, dont les idéologies ont pu être différentes, bien que cela soit moins le cas aujourd'hui, mais qui conservent des intérêts différents liés à leurs statuts juridiques, types de producteurs (petits producteurs de raisin en coopérative), orientations commerciales ou fonctionnement (Compte rendu - Entretien n°11 2020). Visibles parfois à l'échelle locale, ces tensions peuvent se manifester par des positions différentes prises par leurs organisations régionales ou nationales (Vignerons indépendants vs Coop de France) ;
- Oppositions entre producteurs et négociants, qui peuvent être variables selon les régions. Aujourd'hui, cette tension semble moins marquée, notamment avec le rôle de coordination que peuvent jouer les interprofessions, mais également du fait que certains acteurs peuvent être à la fois producteur et négociant. L'aspect pyramidal de la filière, avec beaucoup de producteurs et peu de négociants, est également une source de tensions pour les acteurs de la filière, certains évoquant des ententes possibles au sein d'un oligopole de négociants dans certaines régions (Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°8 2020; Compte rendu -

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°16 2020; Compte rendu - Entretien n°18 2020) ;

- Oppositions entre catégories de produits, avec à un niveau général la distinction juridique entre vins en d'Appellation d'Origine Contrôlée ou Protégée (AOC/AOP), vins avec Indication Géographique Protégée (IGP) et les vins sans indication géographique (VSIG) ou vins de France. Les tensions concernent les conditions de production et de commercialisation, avec des principes différents pour définir la qualité (terroir et cépage par exemple), et des concurrences possibles sur certains segments le marché (Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°6 2020; Compte rendu - Entretien n°8 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020) ;
- Oppositions entre les régions viticoles, qui seront détaillées plus loin dans la section ;
- Oppositions entre producteurs sous certification biologique et producteurs conventionnels, qui renvoie à des méthodes de culture du raisin différentes, avec non usage de produits de synthèse pour la viticulture biologique (même si le cuivre ou le souffre sont utilisés). Il s'agit d'une opposition entre l'artificialisation de l'agriculture et la maîtrise de la nature et une vision plus portée sur la cohabitation avec le naturel, observable dans toute l'agriculture (Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°17 2020). Si le vin issu de l'agriculture biologique était extrêmement minoritaire au début des années 2000, aujourd'hui ces vins représentent 10 à 15% de la production (Compte rendu - Entretien n°12 2020). Il existe également des tensions au sein des vins sous label bio, avec une multiplicité d'indications complémentaires : « Sans soufre », « Bee Friendly », « vin nature », Demeter (biodynamie)… ce qui peut perdre le consommateur (Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020).
- D'autres formes de tensions sans doute plus secondaires peuvent être repérées : entre couleur de vins, entre petits et grands producteurs, selon des clivages politiques et syndicaux (FNSEA, Confédération Paysanne, Coordination Rurale) …

Toutes ces tensions ne sont pas forcément visibles ou présentes à chaque instant dans la filière, mais les présenter donne la possibilité de mieux appréhender les conflits qui peuvent exister entre les acteurs au sein de la construction de la politique climatique.

II-2-2/ Complémentarités et nouvelles tensions dans la filière

A côté de ces tensions « historiques » se retrouvent aujourd'hui de nouvelles oppositions possibles, inhérentes au fonctionnement actuel de la filière vitivinicole, mais également en lien avec les enjeux sociétaux :

- La première tension identifiée est celle liée à l'agri-bashing, qui désigne le dénigrement du modèle agricole traditionnel par des associations environnementalistes et anti-élevage, relayé par les médias et des citoyens sympathisants de ces idées (Chambres d'agriculture 2019). La viticulture n'est pas épargnée par ce phénomène, qui apparaît comme une préoccupation particulière pour les viticulteurs, ce qui peut les opposer à des associations environnementalistes (Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°8 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020) ;
- D'une manière générale, les questions liées à l'environnement apparaissent de plus en plus comme une source de tensions entre ceux-ci et une partie de la société. En effet, la viticulture est l'un des secteurs utilisant le plus de produits phytosanitaires (10% des produits utilisés en

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

France sont épandus dans les vignes, qui ne constituent que 3% de la surface agricole) et la limitation croissante du portefeuille de produits phytosanitaires sans proposition d'équivalent moins nocifs pose question. Les restrictions d'épandage liées à la proximité entre les habitations et les vignes agacent aussi : « si les habitations doivent être protégées au détriment de la production viticole, pourquoi avoir construit aussi près des terrais occupés pour la viticulture ? » (Compte rendu - Entretien n°9 2020; Compte rendu - Entretien n°18 2020; Compte rendu - Entretien n°19 2020). Enfin, la question de l'utilisation de l'eau par les vignobles pose et posera problème à l'avenir, en période de restriction de l'usage de l'eau (Compte rendu - Entretien n°6 2020; Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°8 2020; Compte rendu - Entretien n°9 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°14 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020; Compte rendu - Entretien n°17 2020; Compte rendu - Entretien n°21 2020)

- Autre tension identifiée : la consommation d'alcool et la réglementation liée. Les professionnels témoignent d'une « diabolisation » de la consommation d'alcool sans demi-mesure, quand bien même les producteurs souhaitent défendre une vision de consommation raisonnée et de plaisir du vin. Le constat est également fait d'une diminution globale de la consommation de vin en France, ainsi qu'une diminution de l'attrait des consommateurs pour les vins rouges au profit des vins blancs et surtout rosés (Compte rendu - Entretien n°6 2020; Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°8 2020; Compte rendu - Entretien n°9 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°13 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020; Compte rendu - Entretien n°18 2020; Compte rendu - Entretien n°19 2020; Compte rendu - Entretien n°21 2020)
- Dernière tension identifiée par les acteurs, celle liée à la concurrence internationale et à l'exportation. Certains producteurs témoignent de la difficulté de lutter sur les marchés avec des vins produits différemment d'un pays à l'autre et de l'importance de l'OIV dans la réglementation du vin. D'autres mettent en avant les difficultés de défense des appellations à l'international, ou les dégâts collatéraux que subissent les exportations de vins suite aux sanctions internationales (USA, Chine). Ils manifestent leur mécontentement contre l'État Français, qui ne les soutiendrait pas (Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°9 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020; Compte rendu - Entretien n°18 2020; Compte rendu - Entretien n°19 2020; Compte rendu - Entretien n°21 2020)

Les sources de tensions touchant la filière sont donc nombreuses, mais il convient également de présenter les thématiques que la filière s'accorde à défendre et font généralement consensus :

- La place du vin dans la société comme produit de fête et de « plaisir » et non comme simple alcool parmi d'autres ;
- Plus largement sa place dans la culture française, la gastronomie et le tourisme ;
- Son rôle dans l'emploi et l'occupation de territoires, parfois éloignés des centres urbains, tout comme l'entretien de paysages.

L'ensemble de ces tensions, mais également ces points d'accord au sein de la filière ont une influence sur le projet de construction de la politique climatique. Des illustrations vont être présentées dans la section suivante.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

II-2-3/ Concurrence et coopération entre acteurs : l'exemple de l'INRAE et de l'IFV

Un exemple concret des points d'accords et de divergence entre organisations de la filière, peut être fourni par les relations entre l'INRAE et l'IFV. Ces deux acteurs sont des organismes de recherche, finalisée pour le premier et technique pour le second, et répondent généralement à des sollicitations de la filière.

L'INRAE est un organisme de recherche publique, qui produit des connaissances scientifiques sur la génétique et le fonctionnement de la vigne, ses modes de conduite, sa protection, les processus d'élaboration du vin, les stratégies économiques associées… Les travaux de recherche pour le secteur viticole de l'INRAE sont basés principalement à Bordeaux et à Montpellier, secondairement à Colmar, Dijon ou Angers. La vigne et le vin constituent un domaine de recherche qui conserve une spécificité au sein de l'organisme, la plupart des unités étant plutôt orientées vers des questions transversales entre filières.

L'IFV, contrairement à l'INRAE, est un institut technique spécialisé dans les activités vitivinicoles. L'institut est principalement chargé d'accompagner la filière au travers de projets d'expérimentation et de diffusion de connaissances. Bien que l'IFV soit implanté dans l'ensemble des bassins viticoles français, son rôle peut être variable d'une région à l'autre, d'un soutien important à la recherche dans le Val de Loire à un organisme accompagnant plus à la marge la recherche de l'interprofession en Champagne.

Ces deux organismes ont un rôle important dans la filière puisqu'ils sont chargés des missions de recherche et d'expérimentation. Par ce biais, les directions de ces deux établissements ont passé des accords pour faciliter notamment la mise en place de programmes de recherche entre les organismes, mais également pour la gestion de la marque commune à l'INRAE et l'IFV, ENTAV-INRA, labellisant des clones sains et certaines nouvelles variétés. Enfin, ces organismes collaborent sur des projets nationaux, comme pour le Plan National contre le Dépérissement du vignoble (PND). Enfin le conseil scientifique de l'IFV est présidé un chercheur de l'INRAE, établissant de fait une « hiérarchie » entre les deux organismes.

Cependant, des tensions peuvent exister entre l'INRAE et l'IFV, en particulier au niveau des chercheurs. Ainsi, lors du lancement du projet LACCAVE en 2012, l'IFV n'a pas réellement saisi l'opportunité de s'intégrer pleinement dans le projet, préférant collaborer ponctuellement avec le groupe lors de la mise en place d'évènements, notamment pour la mise en place des forums régionaux. La tension entre l'INRAE et l'IFV autour de ce projet sera manifeste au moment de la signature de la convention entre France Agrimer, l'INAO et l'IFV (cf 1.2.4), les chercheurs appartenant au groupe LACCAVE ayant été surpris par le manque de transparence de l'IFV pour cette démarche. Des enjeux autour de la communication des thématiques ou recherche sont également mentionnées. L'arrivée de l'IFV dans le projet peut avoir plusieurs significations.

Une première hypothèse est que l'entrée de l'IFV dans ce projet serait un moyen d'affirmer et de défendre sa légitimité au sein de la filière dans le domaine de l'innovation, de la recherche et de l'expérimentation. En effet, au moment du lancement de LACCAVE, l'IFV n'avait pas encore lancé de projet spécifique sur le changement climatique, les mentions se limitant aux travaux de Joël Rochard,

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

plus tournés vers l'atténuation que l'adaptation, qui se considérait comme un peu à la marge de la ligne de conduite de l'IFV (Compte rendu - Entretien n°17 2020).

Une seconde hypothèse est que l'IFV ait voulu mettre en retrait l'INRAE de ce projet de politique climatique pour affirmer son contrôle sur la thématique, devenant la référence technique principale sur le sujet. Face à une perspective d'engagement de l'INRAE dans des démarches plus participatives, le risque de se « faire déborder » et concurrencer sur des fonctions d'expertise et de conseils a été évoqué, d'autant plus que l'IFV est également en concurrence avec d'autres organismes de conseil comme les Chambres d'Agriculture, les interprofessions ou encore l'ICV. La présence de l'INRAE sur le conseil et l'expérimentation pourrait fragiliser l'IFV, qui bénéficie sans doute d'une moindre notoriété, du moins dans certains domaines. Devenir la référence technique de ce projet de politique climatique lui accorderait un poids plus important dans ses activités.

Une troisième hypothèse, complémentaire, serait que les modes de gestion et financement, et donc des enjeux économiques pourraient être aussi en jeu. L'INRAE bénéficie d'un financement public important garanti (80% de son budget), alors que l'IFV dépend davantage de financements liés à des projets ou des programmes de développement (Casdar) notamment, ce qui suppose de « préserver les fonctions qui assurent ces financements ».

Néanmoins, la nécessité d'une coopération renforcée entre INRAE et l'IFV a été réaffirmée, avec l'élaboration en 2020 d'une convention cadre entre les deux institutions, définissant les intérêts conjoint et différents domaines de coopération, dont la thématique du changement climatique, une thématique qui a été précisé côté INRAE par Nathalie Ollat et Jean Marc Touzard, et s'appuie donc finalement sur les travaux et collaborations réalisées au sein de LACCAVE.

Ainsi, il apparaît que les relations entre acteurs au sein de la filière sont plus complexes, avec des relations de concurrence sur des activités ou financements, et des accords stratégiques entre des directions qui ne s'embarrassent parfois pas de « petits conflits » comme a pu l'être vu celui autour de la participation du projet LACCAVE à la stratégie nationale (Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020; Compte rendu - Entretien n°15 2020).

II-2-4/ Une filière marquée par ses concurrences territoriales

Le vin est un produit qui est basé sur la différenciation pour se faire remarquer par les consommateurs, et qui tire sa valeur de cette différenciation qu'il faut organiser, stabiliser, garantir. Les critères de différenciation sont nombreux : choix du cépage, couleur du vin, terroir, appellation, signes de qualité, nom du producteur, pratiques biologiques, marques. Tous ces éléments n'ont cependant pas la même importance, et le terroir reste en France le principal moyen de différencier un vin d'un autre.

Le système viticole français est majoritairement tourné vers la production de vins sous signe de qualité, avec pas moins de 90% de la production française sous indication géographique, AOP ou IGP (CNIV 2019). Ces indications géographiques s'appuient sur des cahiers des charges, élaborés à partir des propositions des viticulteurs avec la supervision et le contrôle de l'INAO, ce qui évite les fraudes et renforce les garanties aux consommateurs. Ainsi, les vins français sont majoritairement basés sur leurs liens à une origine, un territoire, un terroir.

Cet attachement au terroir est aujourd'hui menacé par le changement climatique, remettant en question le mode de fonctionnement actuel de la filière. Le risque est ainsi de voir disparaître les

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

appellations, et donc de faire perdre à la France son principal argument de vente sur les marchés internationaux.

La remise en question des appellations par le changement climatique pourrait laisser penser que tous les vignobles s'accorderaient sur la mise en place de stratégies pour y faire face, ce qui n'est pourtant pas vraiment le cas (Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020). Ainsi, il est possible de discerner des stratégies régionales plus autonomes au sein de la construction de la stratégie nationale.

Tout d'abord, certains vignobles comme le Champagne ou le Bordelais ont beaucoup à perdre. En effet, leurs stratégies de commercialisation sont surtout axées vers l'export, avec une grande importance donnée à l'image de marque et au terroir. La menace d'une modification des conditions climatiques est suivie par ces vignobles, et notamment par le Champagne, dont les premiers travaux sur le changement climatique remontent aux années 1990 avec la mise en place d'analyses environnementales (Compte rendu - Entretien n°21 2020). D'autres travaux ont ensuite été menés, avec des plans de management environnemental sur l'eau, le carbone et l'énergie, régulièrement mis à jour avec de nouveaux objectifs, dont celui d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. La Champagne a également entraîné dans cette démarche, au début des années 2010 le Bordelais et la Bourgogne (Compte rendu - Entretien n°9 2020; Compte rendu - Entretien n°21 2020).

Quelques remarques peuvent être émises ici pour expliquer pourquoi les grands vignobles de France ont engagé des travaux sur le changement climatique. Un premier élément découle du fait que ces vignobles ont des ressources financières suffisantes pour développer ou financer de telles actions, là où d'autres vignobles moins riches ou moins organisés autour d'une interprofession unique peuvent avoir plus de difficultés pour se tourner vers cette question, comme le Languedoc Roussillon ou le Val de Loire. Par ailleurs, ces « grands vignobles » comportent généralement des entreprises d'envergure internationale, soucieuses de l'image qu'elles transmettent aux consommateurs, ou à leurs actionnaires, sensibles à leurs impacts sur l'environnement. Il est intéressant de noter que ces démarches environnementales coïncident avec la montée des questions climatiques au cours des années 2000, alors que les premiers constats du changement climatique étaient faits dans les années 1990. Enfin, ces démarches n'avaient pas d'enjeu national, en concernant uniquement des vignobles régionaux. Bien que les informations aient étés transmises aux autres vignobles, notamment les démarches concernant l'empreinte carbone du vignoble, aucun mouvement n'a été engagé à l'échelle nationale.

En second lieu, tous les vignobles n'ont pas les mêmes problématiques par rapport au changement climatique, qui présente des menaces ou opportunités différentes selon les régions. Ainsi, les vignobles les plus septentrionaux voient d'avantage le changement climatique comme une opportunité, permettant d'offrir de meilleures conditions de maturité, d'assurer des rendements potentiels plus élevés… (Compte rendu - Entretien n°7 2020). La Champagne travaille également sur de nouveaux cépages pour la production de vins (Compte rendu - Entretien n°21 2020). A l'inverse, dans les vignobles du sud de la France, les degrés d'alcool trop élevés ou les stress hydriques importants (pouvant entrainer des baisses de rendement et de qualité) font du changement climatique une réelle menace. Un consensus (entre les principales organisations viticoles) s'y est formé autour de la question de l'irrigation, et de la nécessité de mettre en place un réseau d'irrigation soutenu par les financements publics. Ces différents impacts et perceptions du changement climatique selon les régions peuvent générer des stratégies et positions politiques différentes, sources de conflits potentiels, notamment si les financements venaient à être limités à quelques options pour l'adaptation.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Ensuite, les différences entre les bassins viticoles français amènent bien souvent à la conclusion « d'unité de façade » de la filière, dont les bassins défendent ensemble certains aspects économiques de la commercialisation du vin, mais qui peuvent cependant défendre leurs propres intérêts avant les autres si besoin (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°3 2020; Compte rendu - Entretien n°6 2020; Compte rendu - Entretien n°10 2020). Ces défenses d'intérêt peuvent être liées aux types de produits des régions (effervescents, rosés, blancs, rouges), mais également au type de structuration du bassin viticole, autour d'une interprofession unique ou bien composée de plusieurs coopératives.

II-2-5/ Des conflits entre échelles d'intervention régionales et nationale

Un dernier point de tension important dans la filière peut être repéré entre les différentes échelles d'action dans la filière. Comme vu dans la figure 2, il existe plusieurs échelles sur lesquelles se positionnent les acteurs, depuis une action locale jusqu'à un champ opérationnel national voire international.

La filière française s'organise autour de plusieurs régions (ou bassins) viticoles, tous opérant sous le contrôle d'une ou plusieurs interprofessions. Ainsi, la Champagne possède une interprofession unique, le CIVC, réunissant l'ensemble des producteurs et maisons de Champagne de la région dans un même syndicat, chaque partie ayant son propre vice-président. Le CIVC assure des missions de conseil, de formation, de recherche et d'expérimentation, de défense de l'appellation Champagne ou encore d'organisation du marché champenois (par exemple fixation du volume de récolte de raisin chaque année, selon les évolutions du marché). Pour ce syndicat, il n'y a pas grand intérêt à développer une stratégie nationale, le focus devant plutôt être mis sur le développement de stratégies régionales (Compte rendu - Entretien n°21 2020).

Le CIVC n'est pas le seul syndicat à poser ce constat. InterLoire, un des principaux syndicats du Val de Loire en charge des appellations Muscadet, Anjou, Saumur et Touraine, présente également un avis similaire (Compte rendu - Entretien n°7 2020). Des travaux sur le changement climatique ont été mis en place, et les travaux sur le développement d'une stratégie à l'échelle du bassin avaient déjà débuté lorsque la seconde consultation des bassins, menées par FAM, l'INAO et l'IFV a été mise en place fin 2019.

Certains syndicats semblent donc moins motivés par la mise en place d'une stratégie à l'échelle nationale, lui reprochant généralement de ne pas être suffisamment rapide, ou que « ces grandes discussions parisiennes » soient en décalage avec les réalités du terrain (Compte rendu - Entretien n°18 2020), mentionnant régulièrement l'efficacité accrue des politiques régionales face aux politiques nationales.

A l'inverse, certains soulignent l'utilité de se démarquer de l'échelle régionale pour discuter de sujets pouvant concerner l'ensemble des vignobles. Ainsi, le PND a été décidé au niveau national. Par ailleurs, beaucoup soulignent l'intérêt d'une stratégie nationale lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts financiers de la filière en Europe et à l'étranger (Compte rendu - Entretien n°18 2020; Compte rendu - Entretien n°19 2020). Également, la mutualisation des moyens et le partage des informations concernant les expérimentations apparaissent intéressantes à être mis en place à l'échelle nationale (Compte rendu - Entretien n°21 2020). Peu de remarques ont cependant étés formulées concernant la mutualisation des

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

recherches à l'échelle européenne, alors même que ces travaux sont présentés régulièrement au sein de l'OIV.

La construction de la politique climatique nationale est donc assez peu reconnue aux échelons régionaux, qui préfèrent mettre en avant leurs propres stratégies plus adaptées à leurs territoires. Devant la réticence des régions à adhérer au processus, le GP a décidé de mettre en place fin 2019 la seconde phase de consultation des bassins viticoles. Néanmoins, certains ont considéré que cela s'est fait trop tardivement, et que des stratégies régionales étaient déjà bien avancées. Également, les retours n'ont pas été fait de la même façon selon les régions, traduisant une implication variée des bassins dans le projet. Ainsi, le Languedoc-Roussillon n'a rien renvoyé au GP, prétextant un accord tacite avec ce qui serait mis en avant par les autres régions ainsi qu'une précédente contribution à ce type de consultation, même si la question d'un compromis plus difficile à établir au plan régional semble être en jeu, du fait notamment de l'éclatement de la représentation professionnelle (plusieurs interprofessions).

III/ La construction d'une politique : un processus complexe

Après s'être intéressé aux origines de cette politique climatique, ainsi qu'au réseau d'acteurs impliqué dans le projet, il convient maintenant de présenter cette stratégie, en commençant par son cadre réglementaire actuel. Les détails de la politique envisagée seront ensuite présentés, ainsi que quelques mesures représentatives.

III-1/ Les politiques en vigueur au sein de la viticulture

Pour commencer la présentation de la politique climatique de la filière, il convient de reprendre les politiques déjà en place dans la filière, et ayant un impact sur cette dernière. Ainsi, trois thématiques ont étés relevées : les politiques réglementant l'économique de la filière, celles qui concernent la gestion environnementale des territoires et enfin celles qui sont directement en lien avec le changement climatique.

III-1-1/ Les politiques économiques

La principale source de réglementation jouant sur l'économie de la filière vitivinicole française provient de la réglementation européenne, et plus particulièrement de la PAC. Plus particulièrement, il faut s'intéresser à l'Organisation Commune du Marché vitivinicole (OCM), qui correspond au cadre réglementaire qui s'applique à la viticulture au sein des pays membres de l'Union Européenne. L'OCM viticole est une partie intégrante du premier pilier de la PAC depuis 2003 (Union Européenne 2007; Massot 2020).

Mis en place en 1962, l'OCM a beaucoup évolué depuis, passant d'une logique de contrôle de la production et des marchés des vins de table (distillation), à une logique d'accompagnement des restructurations du secteur (primes d'arrachage et de replantation), puis à une logique de gestion et d'encadrement favorisant les projets économiques. Dernièrement, lors de la réforme de 2008, l'OCM est passée d'une mécanique d'intervention à une logique de soutien et d'aides pour le développement de projet (Compte rendu - Entretien n°6 2020). Dans ce cadre, plusieurs types de mesures peuvent être

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

mis en place par les États-Membres. En France, l'application de ces mesures est supervisée par France AgriMer, pour un budget annuel de 280 millions d'euros. Parmi l'ensemble des mesures proposées par l'OCM, 4 ont été retenues par les pouvoirs publics (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°4 2020)

Les informations sur les aides contenues dans le tableau suivant sont tirées du site internet de France Agrimer (France AgriMer 2020), ainsi que des entretiens n°1, 2 et 4 et du règlement européen relatif à l'OCM viticole (Conseil de l'Union Européennel'Union 2007).

Tableau 3: Liste des mesures proposées par l'OCM vitivinicole mises en place en France

Nom de la mesure	Description
Aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble	Vise à permettre aux viticulteurs de développer la compétitivité de leurs exploitations et à mieux s'adapter aux évolutions du marché. Cela peut correspondre ainsi à la volonté d'un viticulteur de modifier les cépages d'une parcelle, de modifier la densité des ceps ou encore de procéder à des installations sur une parcelle (irrigation, palissage).
Investissements dans les entreprises vitivinicoles	Vise à renforcer les entreprises en finançant en partie les investissements nécessaires à la modernisation des installations concernant : - les capacités de traitement, les outils de vinification et de maîtrise de la qualité ; - l'amélioration de la compétitivité par des actions stratégiques : économie d'eau et d'énergie, réduction de l'empreinte carbone. L'attribution de l'aide se fait par appel à projet, et le montant alloué se fait en fonction de la taille de l'entreprise qui en fait la demande.
Promotion dans les pays tiers	Vise à améliorer et développer l'image de qualité et de notoriété des vins français tout en encourageant une consommation responsable. Pour ce faire, l'aide vise à soutenir financièrement les opérations d'informations des consommateurs sur les appellations, la réputation des vignobles et la consommation raisonnée de produits alcoolisés.
Distillation des sous-produits	Vise à réduire les excédents de stocks des vins sous Appellation d'Origine Protégée (AOP), sous Indication Géographique Protégée (IGP) et Vins Sans Indication Géographique (VSIG) pour réduire les perturbations sur le marché. Pour l'année 2020, en raison de la pandémie COVID-19, l'objectif est également de faciliter les vendanges de l'année en libérant de l'espace de stockage pour les producteurs. Cette mesure est uniquement financée par les États souhaitant la mettre en œuvre.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Enfin, en 2016, les droits de plantations ont été réformés. Le fonctionnement était jusqu'alors le suivant : la replantation était autorisée uniquement s'il y avait au préalable l'arrachage de plants sur l'exploitation (utilisation d'un droit de plantation existant dans l'exploitation), ou bien en rachetant des droits de plantations auprès d'autres viticulteurs, entraînant parfois quelques dérives (« bourse aux droits de plantations »). Depuis 2016, le système est passé à des autorisations de plantations nominatives et non cessibles. Également, de nouvelles conditions ont étés introduites : sur une année en France, un maximum de 1% de la surface encépagée actuelle peut être plantée sur de nouveaux territoires. En région, le potentiel maximum peut être compris entre 0 et 1%. Cela dépend également des délimitations de territoire des appellations.

III-1-2/ Les politiques environnementales

S'il n'existe pas de politique environnementale spécifique à la viticulture à proprement parler, le cadre réglementaire portant sur la protection de l'environnement est relativement vaste. Par exemple, le « facteur 4 » pour 2050 et qui vise à diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est inscrit depuis 2003 au sein de la Stratégie nationale de développement durable, avant d'être repris en 2007 dans le Grenelle de l'Environnement, ainsi que dans la loi de transition énergétique sur la croissance verte de 2015 (Cassen et Hourcade 2019).

Les politiques environnementales concernant l'agriculture sont également nombreuses. Les politiques suivantes peuvent être mises en avant :

Tableau 4: Exemples de politiques et de démarches environnementales en France

Nom	Objectifs
Grenelle de l'environnement (2007)	Engagements pour l'agriculture de tripler la surface agricole utile dédiée à l'agriculture biologique pour atteindre les 20% en 2020, réduction de l'usage des pesticides (vie-publique 2019b)
Plans Écophyto (2009 – 2015 – 2018)	A l'horizon 2018, le premier plan Écophyto avait pour objectif de réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires en France. En 2015, le plan Écophyto II est lancé en marge de la COP 21, et vise à réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici à 2025 (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Ministère de la Transition Écologique et Solidaire 2015). Enfin, en 2018 paraît le plan Écophyto II+, intégrant les points sur la limitation des produits phytopharmaceutiques et la réduction de la dépendance aux pesticides, ainsi que le plan de sortie du glyphosate (vie-publique 2020).
L'initiative « 4 pour 1000 » (2015)	Lancée par la France en 2015, l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de l'agriculture autour de l'objectif de stocker 4% de carbone en plus par an dans les sols pour limiter efficacement la concentration en CO_2 de l'atmosphère, en promouvant des pratiques agroécologiques comme l'occupation des sols avec des couverts végétaux ou encore la plantation d'arbres et de légumineuses (4p1000 2015).
Le projet agroécologique pour la France (2012)	Engagé lors de la conférence nationale « Produisons autrement », l'objectif est d'accompagner la mutation du modèle agricole vers une double performance économique et environnementale via la création d'une plateforme en ligne

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

	pour diffuser et valoriser les modèles agricoles réussissant ce double objectif (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 2014).
Les Plans Régionaux de l'Agriculture Durable (PRAD)	Instauré en 2010 dans le but de conduire l'agriculture vers un modèle plus durable économiquement et respectueux de l'environnement, l'objectif est de mener des réflexions avec tous les acteurs présents sur le territoire, en lien avec les politiques et les zonages environnementaux. Les PRAD ont pour but de fixer les orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'État dans les régions en prenant en compte les spécificités des territoires, en particulier les enjeux sociétaux, environnementaux et économiques (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 2014).
Les labels et certifications	Afin de mieux valoriser les exploitations inscrites dans des démarches environnementales, des labels comme l'Agriculture Biologique ou la Certification Environnementale ont étés mis en place, afin de valoriser les productions issues de ces exploitations.
Les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental	Reconnaissance officielle de groupes d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de pratiques visant la triple performance économique, environnementale et sociale.
PAC	Conditionnalité des aides PAC via trois critères de verdissement (diversité des cultures, maintien de prairies permanentes et maintien des surfaces d'intérêt environnemental) au sein du premier pilier.
	Orientation d'au moins 30% des aides du second pilier sur des mesures favorisant l'environnement et le climat.

III-1-3/ Les politiques climatiques

La dernière thématique d'intérêt porte sur les politiques climatiques qui peuvent impacter la viticulture. Comme pour l'environnement, les politiques sont bien souvent généralistes, et prennent en compte l'ensemble des filières agricoles.

Comme pour les points précédents, les démarches et politiques seront présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5: Politiques et démarches liées au changement climatique

Nom	Objectifs
Plan Climat (vie-publique 2019a)	Amélioration des pratiques énergétiques, en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de CO_2 dans les secteurs consommant le plus en privilégiant notamment la rénovation thermique des bâtiments et installations ou en encourageant l'autoconsommation d'énergie.
	La neutralité carbone d'ici à 2050
	Favoriser l'adaptation au changement climatique des écosystèmes et de l'agriculture, en favorisant notamment la séquestration du carbone dans les sols, en limitant les pollutions liées aux produits phytosanitaires, via l'établissement d'un nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) 2 et en limitant les

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

	importations de produits utilisant des composants responsables de déforestation comme l'huile de palme.
Les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE)	Crée par les deux Grenelles de l'environnement, il s'agit d'un document de planification à l'échelle de la région portant notamment sur les schémas éoliens et sur les services collectifs d'énergie. A la suite de la loi NOTRe, le SRCAE est intégré au Schéma Régional d'Aménagement, le SRADDET.
Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	Mesures permettant l'accompagnement des exploitations agricoles s'engageant dans le développement de nouvelles pratiques susceptibles d'être bénéfiques pour l'environnement et le climat et assurant une performance économique de l'exploitation.

III-2/ Les grands principes de la politique en construction

L'objectif de la politique que nous étudions est de promouvoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique au sein des exploitations viticoles, mais également pour tous les acteurs de la filière. De ce fait, plusieurs domaines d'intervention ont étés ciblés, au sein desquels plusieurs mesures sont proposées pour atteindre ces objectifs. Un grand principe chapeaute cette organisation : l'innovation comme principal levier d'adaptation.

III-2-1/ Une politique tournée vers l'innovation

Lors de la tenue des forums régionaux entre 2016 et 2019, les chercheurs ayant participé au projet LACCAVE ont récupéré les avis et les propositions d'actions de nombreux acteurs de la filière. Lors de ces forums les chercheurs ont pu aussi connaître le scénario privilégié par la filière (P. Aigrain, Bois, Brugiere, et al. 2019). Ainsi, parmi les 4 scénarios, le scénario « Innovant » a été reconnu comme étant le plus intéressant pour la viticulture, dans toutes les régions. En effet, ce scénario est vu comme permettant le maintien des vignobles en place en développant et en proposant de nouveaux cépages et nouvelles pratiques pour faire face aux futures conditions climatiques. L'enjeu patrimonial, territorial est majeur pour les acteurs de la filière, avec la préoccupation de conserver les investissements privés et collectifs réalisés à l'échelle des vignobles. Comme es investissements localisés sont au fondement de la différenciation et création de valeur sur les marchés (réputation, signes de qualité…), mais aussi de la valeur du patrimoine foncier en place, ce qui est un point de préoccupation important pour beaucoup (Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°21 2020). Néanmoins, ce scénario soulève également des questions, notamment pour le coût de mise en œuvre de ces innovations, ainsi que le risque d'affaiblir la part des AOP au profit des IGP, qui bénéficient de cahiers des charges moins restrictifs.

Le choix de la filière pour une évolution vers l'innovation est intéressant à souligner. En effet, l'innovation peut être considérée comme source d'opportunités pour faire face au changement climatique, et empêcher la relocalisation des activités agricoles du fait des conditions climatiques (Touzard 2017). Enfin, l'innovation liée au changement climatique doit être prise en compte sur le long terme, ce qui permet le développement de nouveaux modèles de production, et permet également de mieux appréhender les spécificités du territoire en poussant les analyses jusqu'à la parcelle comme le font les projets Climat 21 dans le Val-de-Loire (Compte rendu - Entretien n°10 2020; Compte rendu - Entretien n°14 2020).

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Dans un article publié en 2016, Jean-Marc Touzard et James Boyer expliquent ainsi que les activités de recherche et de développement ont bien une influence sur la compétitivité des vignobles et notamment sur la valorisation des vins. En effet, des investissements de R&D de la part d'acteurs de la filière, comme par exemple les interprofessions, permettraient de rendre plus efficace les systèmes d'innovations en place dans les vignobles. L'organisation des relations avec la recherche, notamment à une échelle régionale, rendrait plus efficace la diffusion des connaissances techniques et scientifiques. Le rôle des acteurs institutionnels est également souligné dans l'article pour la construction de dispositifs de coordination de la recherche, ou encore la mise en place de politiques régionales prenant en compte ces innovations (Touzard et Boyer 2016).

III-2-2/ Les 8 domaines de la politique climatique

Suite à la première série de données récupérées par le groupe de prospective issu de LACCAVE à partir des forums régionaux, une première catégorisation d'actions possibles (proposées pour que le scenario innovant se réalise à l'horizon 2050) avait été mise en place. Après la reprise en main du projet de construction de politique publique par le GP, une seconde classification des actions a été mise en place, reprenant celle des chercheurs tout en présentant des modifications faites par les professionnels de la filière.

Le projet de politique a donc été divisé en 8 domaines principaux, au sein duquel des thèmes ont étés identifiées. Chaque thème a ensuite été divisé en plusieurs objectifs précis, pour lesquels les bassins consultés ont renseigné des actions qu'ils avaient déjà réalisées, qui étaient en cours ou qu'ils souhaitaient mettre en place. Les 8 domaines sont les suivants :

- Approfondir la connaissance des zones viticoles
- Agir sur les conditions de production
- Favoriser un matériel végétal adapté
- Agir sur les pratiques œnologiques
- S'adapter aux évolutions des marchés
- Recherche et développement transfert
- Contribuer à l'atténuation du changement climatique
- Communiquer, former

Les thèmes proposés pour chaque domaine sont détaillés en Annexe 2, ainsi que des exemples d'objectifs et d'actions proposées par un ou plusieurs bassins. Ce tableau n'a pas pour objectif d'être exhaustif, et ne contient qu'une sélection choisie par l'auteur d'objectifs et d'actions associés.

La figure suivante, présentée lors de la réunion du GP le 25 juin 2020 (portant sur les contributions des bassins viticoles) présente le nombre d'actions collectées pour chaque domaine, d'une part en prenant en compte une seule fois chaque action, d'autre part en comptant toutes les actions, y compris les répétitions entre chaque région. 817 propositions d'actions ont donc été proposées pour l'élaboration de cette stratégie nationale, dont 417 actions uniques.

Ces chiffres ne font cependant état de la participation que de 7 bassins, dont une partielle. Par ailleurs, au moment de la réunion de travail, les classifications n'étaient pas encore totalement terminées, des ajustements demandant encore à être faits (Josso et Blot 2020).

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

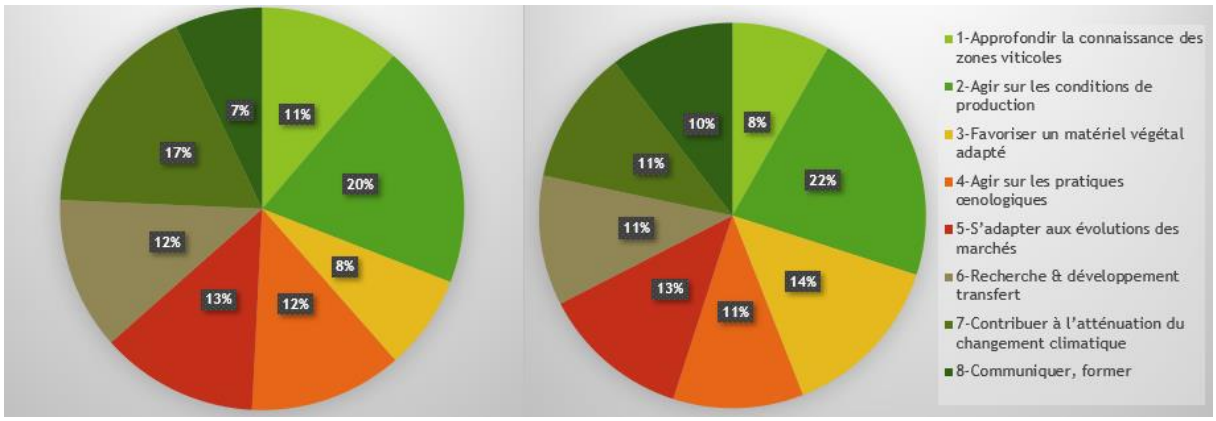

Figure 3: Distribution des actions uniques par domaine (à g., 418 actions) et en comptant chaque répétition par différents bassins (à d., 817 actions) (Bois 2020)

Les actions concernant le domaine « Agir sur les conditions de production » représentent donc un-cinquième des propositions, démontrant une importante participation des bassins sur ce sujet. Ce domaine couvre des thématiques comme l'agroécologie, la modification des pratiques ainsi que l'irrigation. Il n'est donc pas surprenant de voir les professionnels s'impliquer fortement dans ce domaine

Le domaine « Atténuation du changement climatique » bénéficie également d'une part importante d'actions uniques, avec des actions orientées vers plus d'écoconception des bâtiments et de la production et une meilleure utilisation des ressources en eau et en énergie.

III-3/ Réflexions sur la politique en construction

Pour terminer cette partie portant sur la construction de la politique et son contenu, il convient de porter une vision évaluative des travaux effectués, en présentant la méthode utilisée et des actions choisies au sein de la politique en construction, et en étudiant leur pertinence et leur cohérence dans ce projet.

III-3-1/ Les outils d'évaluation utilisés

Pour débuter cette phase d'analyse de la construction de cette politique climatique, il convient tout d'abord de présenter la démarche. En évaluation des politiques, plusieurs modalités d'évaluations peuvent être choisies :

- Une évaluation « ex-ante », qui s'effectue avant la mise en œuvre du projet et qui a pour objectif de vérifier l'adéquation entre les objectifs et les problèmes à résoudre ;
- Une évaluation « ex-post », qui s'effectue une fois le programme achevé et qui s'intéresse aux effets à moyen et long-terme du projet.

Ici, le choix de la méthode apparait donc comme évident, puisque le processus de construction est encore en cours. Il s'agira donc d'une évaluation ex-ante.

Pour réaliser cette évaluation, plusieurs critères sont également disponibles. Ceux-ci sont résumés dans le tableau suivant (Berriet-Solliec et Lépicier 2020) :

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Tableau 6: Critères d'évaluation d'une politique

Cohérence	Interne	Désigne l'adéquation entre les moyens mis en place pour atteindre un objectif donné et les objectifs donnés aux actions évaluées ou l'adéquation entre les différents objectifs visés
	Externe	Désigne l'adéquation entre les objectifs de l'action évaluée et les moyens mis en place dans une autre politique ayant pour objectifs les mêmes effets que la politique en construction
Efficacité		Rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés au moment de la conception de la politique
Efficience		Rapport entre les résultats obtenus et les moyens mis en œuvre pour atteindre ces résultats
Pertinence		Désigne l'adéquation entre les objectifs fixés de la politique et les besoins à couvrir ou problématiques à résoudre

Le choix des critères d'évaluation se portera donc sur l'utilisation de la cohérence interne externe, ainsi que sur la pertinence. La politique n'étant pas encore mise en place ni terminée, il apparaît comme peu pertinent d'utiliser les notions d'efficacité et d'efficience.

L'analyse fera également appel à la rétroaction positive ou négative de telle ou telle mesure. Il s'agira de s'intéresser à la manière de lancer l'action et de savoir si une fois mise en place celle-ci pourra se développer d'elle-même, ou s'il y aura besoin d'un soutien régulier de la part des pouvoirs publics.

Enfin, il s'agit désormais de présenter la manière dont pourrait être traité le processus en cours de construction de la politique climatique de la filière. En effet, plusieurs visions peuvent être confrontées :

- Premièrement, la politique en construction peut être vue comme un étant un « think tank » d'idées et d'actions. Il est alors possible de le considérer comme étant pertinent puisque directement mis en place pour répondre aux problématiques du changement climatique. Les actions sont alors jugées en fonction de leur propre cadre.
- Deuxièmement, le projet peut être vu comme étant un assemblage d'actions déjà existantes et simplement mises en cohérence à l'échelle nationale, pour former un cadre auquel les agents pourront se référer. Cela peut néanmoins être perçu comme étant du « climate washing ».
- Troisièmement, le projet pourrait prendre forme en devenant une « politique climatique viticole » soutenue par des fonds nationaux et européens. Il y aurait alors un enjeu fort de mise en cohérence avec les autres politiques déjà en place, en évitant les chevauchements d'actions, ainsi que d'accorder réellement les budgets aux problématiques.
- Quatrièmement, le projet pourrait être uniquement considéré comme étant un outil visant à influencer la construction de la politique européenne, et permettrait donc de tester des cohérences et des pertinences.
- Enfin, le projet pourrait être vu comme uniquement utile pour influencer les politiques régionales, et donc peu soucieux de la cohérence.

Ainsi, selon la vision du projet qui serait défendue, l'évaluation ex-ante se ferait de manière différente. Pour la suite de notre analyse, le choix a été fait de considérer le projet similairement à la vision énoncée dans le point 3, c'est-à-dire comme étant une politique soutenue par l'État et l'Union Européenne au travers de financements.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

III-3-2/ Analyse d'actions en place dans la politique en construction

Pour illustrer les points de cohérence et de pertinence de la politique en construction, plusieurs actions ou types d'actions ont été choisies pour servir d'exemples. La sélection s'est faite de manière à représenter différents types d'actions qu'il est possible de retrouver dans la politique en construction, mais sans vouloir être exhaustif au regard de l'ensemble des propositions alimentant les 8 domaines de la politique.

III-3-2-1/ De nombreuses mesures en lien avec la recherche et le développement

Le premier exemple concerne les actions en lien avec la recherche et le développement. Il s'agit d'un domaine à part entière au sein du projet de politique, le domaine 6. Ce domaine possède deux thèmes (voir Annexe 2) subdivisés en 5 objectifs pour un total de 16 actions. Ces chiffres étant issus du dernier travail d'analyse menées par le GT, il convient cependant de les prendre avec précaution, le travail final d'analyse n'ayant pas encore été réalisé.

La plupart des actions identifiées au sein de cette thématique sont considérées comme étant « à mettre en œuvre », notamment celles qui concernent des organismes de veille ou des simulations d'impacts. Par ailleurs, certaines actions font appel à la mobilisation de réseaux d'acteurs comme ceux des Chambres d'Agricultures, ou de projets comme les fermes DEPHY ou les GIEE. Enfin, il est fait mention de la volonté de mener des partenariats de recherche avec des entreprises de l'amont (constructeurs de matériel viticole et d'œnologie) pour travailler sur des projets innovants.

Ce domaine apparaît donc pertinent, puisque les actions mises ou à mettre en place sont directement liées à la viticulture et au changement climatique, même si certaines propositions d'actions sont de portée plus générale que le monde viticole, comme celle qui vise à simuler les impacts du changement climatique sur les comptes d'exploitations. Concernant la cohérence, celle-ci semble également correcte puisque les mesures font régulièrement mention de l'utilisation de réseaux d'acteurs existants, pour s'appuyer ou former de nouveaux partenariats. De même, la mention de projets tels que les fermes DEPHY ou les GIEE témoigne d'une certaine articulation avec des politiques écologiques, ce qui est également un point à souligner pour évaluer la cohérence externe du projet. La poursuite ou le renforcement de partenariats peut fournir l'intérêt, une fois établis, de garantir la pérennité de collaborations, ce qui peut être considérer comme une rétroaction positive de ce projet de construction de politique climatique. Cependant, il n'est pas assuré que ces partenariats aboutiront à des actions concrètes.

Enfin, des actions de recherche et développement peuvent également être retrouvées dans les autres domaines, comme au sein du domaine 2 ou du domaine 4. Il est donc possible de s'interroger sur l'intérêt d'établir un domaine spécifique à la recherche et au développement, s'il est possible de proposer ce type d'actions dans d'autres domaines. Une explication peut être que les actions regroupées dans le domaine 6 se trouvent difficilement classables dans un autre domaine. L'argument semble faible puisque, par exemple, les objectifs de recherche et développement en économie pourraient être rapprochés du domaine spécifique à l'économie et aux marchés, le domaine 5. Pour simplifier le projet de politique, ne serait-il pas opportun de redistribuer les actions du domaine 6 dans les autres domaines, ou bien de réunir l'ensemble des actions ayant trait à la recherche et au développement au sein de ce

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

domaine. Il faut cependant noter que la répartition éparse des propositions d'actions portant sur de la recherche et du développement peut être lié à la volonté d'obtenir des cofinancements pour les projets, afin de couvrir au maximum les opportunités de financement.

III-3-2-2/ L'utilisation de l'expérimentation comme source d'informations

Le second exemple choisi est la place de l'expérimentation au sein de la politique en construction. Les occurrences de demandes d'expérimentations sont demandées sur différents sujets comme les porte-greffes, les cépages, de nouveaux modes de conduite de la vigne, l'évolution des profils des vins, les simulations climatiques à l'échelle de la parcelle. Ces demandes sont nombreuses à la fois dans les propositions d'actions faites au moment des forums régionaux, et dans les retours des bassins collectés en fin d'année 2019 et début 2020.

Les demandes d'études et d'expérimentations peuvent être retrouvées dans la totalité des domaines, y compris pour la communication et la formation, puisqu'il y est mentionné de mettre en place des actions de communication autour des expérimentations et études « afin de diffuser les résultats dans les autres régions ».

Les études et expérimentations sont un moyen essentiel pour obtenir de la connaissance et de l'information sur l'adaptation au changement climatique. En effet, l'adaptation suppose des combinaisons de solutions en partie communes et spécifiques à chaque vignoble, qu'il faut donc tester sur le terrain, dans chaque région. Par ailleurs, ces expérimentations peuvent servir d'argument pour faire évoluer la réglementation autour des IG et AOP, notamment en ce qui concerne les autorisations de cépages à planter, plus adaptés aux nouvelles conditions climatiques.

Il apparaît ainsi pertinent d'intégrer dans ce projet de politique des actions soutenant des expérimentations et le partage de leurs résultats. Cependant, il faut prêter attention à la cohérence externe de ces actions. En effet, des projets d'expérimentations existent déjà, comme les fermes DEPHY ou le réseau OSCAR qui vise à évaluer des variétés de vignes résistantes aux maladies. Il sera donc important soit d'intégrer ces projets au sein de la politique, soit d'éviter que les expérimentations à mettre en place ne soient redondantes avec des dispositifs en place. Par ailleurs, les coûts de ces expérimentations peuvent être importants. Ce point sera discuté dans une prochaine partie.

III-3-2-3/ La promotion aux pays-tiers

L'objectif de cette politique publique est de promouvoir les efforts de mitigation du changement climatique réalisés par les acteurs de la filière, en plus de l'adaptation. Dans ce sens, plusieurs mesures relatives aux économies d'énergie ou d'eau, de rénovation des bâtiments ou de modifications des pratiques sont proposées. Cependant, il serait regrettable que de telles mesures n'apparaissent aux yeux du grand public que comme du « climate washing ».

En effet, le domaine 5, centré sur l'étude des marchés internationaux, possède un objectif spécifique de sécurisation des marchés, dans lequel sont ciblées des mesures liées à l'exportation. Le vin français se retrouve sur les tables du monde entier, ce qui demande une logistique importante et coûteuse pour l'environnement. Aussi, des propositions comme « Redonner de l'attractivité à la Mesure Promotion Pays Tiers de l'OCM en la simplifiant drastiquement » peuvent poser question. L'objectif d'une telle mesure est-elle de rendre plus simple les démarches pour augmenter les exportations, avec

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

un affichage climatique éventuel ? Ou simplement de réduire la charge administrative des acteurs de la filière ?

Une augmentation des exportations signifierait l'envoi de plus gros volumes à l'étranger, donc un nombre croissant d'emballages, de bouteilles, d'énergie dépensée pour le transport, ce qui semble peu en accord avec une réduction de l'impact de la viticulture sur le changement climatique. Par ailleurs, une augmentation des exportations peut impliquer aussi une augmentation des volumes de production des exploitations, ce qui ne serait pas non plus bénéfique pour l'environnement.

Les responsables professionnels argumentent que les vignobles ont besoin d'exporter sur des marchés internationaux pour faire face à la concurrence de vignobles en développement, comme en Chine ; Ils ont aussi besoin de fonds pour financer ensuite les mesures agroenvironnementales et climatiques, dont le coût peut être élevé (rénovation des bâtiments, changement de matériel).

Sans conditions, ces mesures peuvent apparaître comme non cohérentes avec le reste du projet de politique, même si elles restent pertinentes pour renforcer la stabilité économique des vignobles.

Il pourrait ainsi être envisagé de poser des conditions pour bénéficier de ces mesures liées à l'exportation : en les conditionnant à des efforts réalisés sur la logistique et les transports (vente en vrac et conditionnement dans le pays d'importation, réduction du poids des bouteilles, modes de transport économes…) et/ou en valorisant ceux qui mettent en place d'importantes mesures de mitigation sur leur exploitation (compensation) : couverture des sols, réduction de l'impact carbone, plantation d'arbres, comportements éco-responsables... Cela pourrait être valorisé au travers de publicités ou d'informations auprès du grand public, sur le territoire national comme à l'export.

Il pourrait également être envisagé de limiter les exportations, en réduisant le potentiel de production des vignobles. Cela pose cependant des problèmes en termes de concurrence ou d'entrave sur les marchés internationaux, avec des risques de non réciprocité (vins importés ? perte de part de marché…) et de perte d'une source importante pour la balance commerciale française. Une réflexion plus globale impliquant cette mesure pourrait intégrer les propositions et négociations sur la taxe carbone et le marché du carbone à l'échelle internationale…

III-3-2-4/ La question de l'irrigation

Le dernier point retenu dans cette partie évaluative concerne l'irrigation, une question qui fait l'objet de controverses importantes et de tensions entre régions ou catégories d'acteurs.

Le déploiement de l'irrigation est mis en avant comme une solution importante, avant tout par les vignobles du sud de la France. L'objectif est d'assurer un apport d'eau à la vigne dans les moments où elle en a besoin pour stabiliser et garantir la production en volume et en qualité. L'objectif est de faire financer le développement des dispositifs d'irrigation (investissement) par des aides nationales et européennes, comme cela a déjà été fait pour la première tranche du projet « aqua domitia » en Languedoc. Néanmoins, cette option pose plusieurs questions.

Tout d'abord, la question de la disponibilité de la ressource en eau doit être posée. Cette ressource est amenée à potentiellement diminuer dans le futur, en lien avec la diminution de l'enneigement et des glaciers dans les montagnes, mais aussi de la pluviométrie dans certaines régions, alors que l'évaporation augmente. En cas de raréfaction de l'eau, il est probable que l'irrigation de la viticulture se voit fortement restreinte, voire interdite, au profit de cultures vivrières ou d'autres usages

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

jugés plus importants pour la population (urbaine) ou l'activité économique. L'utilité des investissements pour l'irrigation dans les régions viticoles, avec des coûts élevés et et une utilisation qui pourrait s'arrêter d'ici 5 à 10 ans, peut être questionnée.

La question du coût de ces investissements doit être au centre des discussions. Si l'État (ou l'Europe) subventionne ce projet, cela ne sera que partiellement et les viticulteurs eux-mêmes devront payer une partie (croissante) des travaux (déjà le cas pour Aqua Domitia). Un premier point repose donc sur l'investissement des exploitations : il serait intéressant de regarder la santé économique des exploitations s'étant engagé dans un projet d'installation de réseau d'irrigation, avant de souhaiter le développer à l'ensemble des bassins viticoles. Bien qu'il existe des travaux d'analyses économiques démontrant la possibilité de mettre en place l'irrigation sans que cela nuise à l'économie des exploitations, l'impartialité de ces dernières peut être très fortement remise en question. Par ailleurs, il est possible que les contribuables ne souhaitent pas financer des projets d'irrigation via leurs impôts pour une culture qui n'est pas prioritaire.

Par ailleurs, les projets d'irrigation et de retenues d'eau présentent des conséquences environnementales qui pourraient être importantes, et demandent en tout cas à être évaluées en premier lieu. En effet, retenir l'eau de pluie peut avoir des conséquences sur le remplissage des sources, cours d'eau et nappes phréatiques. Prendre de l'eau pour un usage limite l'accès à l'eau d'un autre usager ce qui peut être néfaste, même si ce dernier n'est pas un acteur économique important.

Enfin, l'intérêt d'irriguer des vignobles produisant des vins de moindre qualité pour inonder des marchés internationaux (et en les transportant par voie aérienne) semble aller contre les objectifs de réduction des émissions de GES et être perçu négativement par l'opinion publique. Utiliser des crédits européens pour des actions potentiellement polluantes serait un désaveu important pour une filière qui s'attache à « verdir » son image auprès du grand public.

Pour toutes ces raisons, il apparaît donc difficile de juger de la pertinence du projet, dans le cadre d'une politique climatique. Objectivement, il est pertinent et cohérent pour un projet d'adaptation au changement climatique de parler de système d'irrigation des cultures. Mais il apparait en contradiction avec l'objectif de mitigation du climat et il convient de ne pas lancer les travaux sans que l'ensemble des impacts soient clairement identifiés. Certains pourraient se demander l'intérêt de financer une stratégie régionale dans un projet qui vise à mettre toutes les régions au même niveau dans un plan national. Ainsi, si les responsables viticoles méridionaux font du lobbying pour cette mesure, les responsables du bordelais et du Val de Loire semblent plus opposés à cette mesure, et le seront sans doute plus dans un contexte d'arbitrage budgétaire.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

IV/ Les perspectives du projet

Après avoir présenté les étapes passées et en cours du projet, il convient de prolonger l'analyse en explorant les étapes à venir, les différents niveaux de valorisation, et les conflits potentiels qu'il pourrait rencontrer, en s'attachant plus particulièrement aux utilisations nationales, européennes et mondiales du projet.

IV-1/ Des étapes encore en suspens dans sa construction

Comme il a été montré précédemment, le processus de construction de la politique est relativement bien avancé. Des grands domaines d'action ont été identifiés, ainsi que les objectifs et actions associées. Certains points restent cependant en suspens, notamment les propositions en lien avec les réseaux d'acteurs à mobiliser, les moyens financiers à attribuer à chaque domaine et objectifs, ou encore le lancement et le dispositif de pilotage (et de suivi évaluation ?) à mettre en place.

IV-1-1/ Les moyens à mettre en œuvre

Les moyens d'une politique correspondent aux moyens financiers, humains, matériels ou encore temporels à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Au sein de la politique en construction, ces points doivent encore être discutés et si des pistes ont été proposées pour certaines domaines, d'autres sont encore assez flous sur les moyens à mettre en place.

IV-1-1-1/ Les moyens financiers

Le premier et principal point qui reste à établir concerne le financement de cette politique. En effet, il convient d'établir dès maintenant quelles actions à mettre en place rapidement, et qui les financera.

Pour le moment les propositions d'actions contiennent encore peu de propositions de financements. Certaines mentionnent des options possibles, comme pour les mesures relatives à la recherche et au développement, avec des propositions de financement par des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA) ou par des Fonds Uniques Interministériels (FUI).

Par ailleurs, il est probable que les financements issus de la PAC et redistribués par France AgriMer aux producteurs pourraient être utilisés dans le cadre de cette politique. Ainsi, les mesures relatives à la modification des pratiques culturales, à la mise en place d'actions agro écologiques ou encore à la modernisation des bâtiments et des installations entreraient dans le cadre de l'aide à l'investissement autorisé par la réglementation de l'OCM. Les mesures relatives à la modification de l'encépagement ou encore le remplacement des porte-greffes pourraient de leur côté passer dans les aides relatives à la restructuration des vignobles.

Enfin, les interprofessions, les Chambres d'Agricultures ainsi que l'IFV et l'INRAE pourraient subventionner la mise en place d'expérimentations, soit sur des parcelles appartenant à l'un des organismes, soit en finançant des installations chez des producteurs volontaires en France, et en réorientant des financements dédiés à la R&D, par exemple des fonds de l'Agence Nationale de la Recherche, CASDAR ou européens (PEI, Horizon Europe…).

Néanmoins, plusieurs problèmes se posent pour les financements.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Tout d'abord, il n'est pas sûr que les pouvoirs publics subventionnent toutes les actions du projet de politique. En effet, le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il pourrait être décidé de ne pas aider à la mise en place de toutes les actions proposées, ou en tout cas au développement de celles déjà présentes dans un des bassins viticoles. Par ailleurs, le choix pourrait être fait de laisser uniquement la filière gérer les financements de ce projet. Dans ce sens le cadre politique en construction doit être considéré comme une base de négociation politique pour retenir un programme (plus restreint) d'actions finançables à partir de différentes sources budgétaires.

Concernant les fonds européens, même si le budget de la PAC ne devrait pas être modifié (Girard 2020), rien n'est encore fixé et il n'est pas garanti que la somme allouée à l'agriculture française ne soit pas modifiée. Par ailleurs, les mesures autorisées actuellement par l'OCM et utilisées en France (restructuration – investissements – promotion – distillation) pourraient être amenées à évoluer ou à disparaître.

Enfin, la crise du COVID-19, bien qu'il soit encore trop tôt pour en tirer des conclusions, a fortement impacté le fonctionnement des vignobles, et tous ne s'en sont pas sortis de la même façon. Ainsi, si les bassins du Centre Val-de-Loire et du Languedoc semblent s'en être tirés avec moins de dommages (Compte rendu - Entretien n°7 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020), d'autres ont été bien plus durement touchés par la crise comme le Bordelais ou la Champagne (Compte rendu - Entretien n°9 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020; Compte rendu - Entretien n°21 2020). Si les principaux vignobles de France présentent des signes de faiblesse économique, il n'est alors pas assuré que les autres bassins s'en sortent mieux. Cela pourrait donc porter un coup financier aux interprofessions, et de ce fait aux activités de recherche et de développement en lien avec le changement climatique. Si certains espèrent que la recherche n'en sera pas affectée (Compte rendu - Entretien n°21 2020), il ne serait pas étonnant de voir ces activités suspendues le temps que l'économie de la filière se redresse.

IV-1-1-2/ Les moyens humains à mobiliser

Autre point important, les moyens humains à mobiliser. En effet, la mise en œuvre des actions doit être répartie entre les différents acteurs impliqués dans le projet, et en fonction des acteurs présents sur le territoire. La coordination et le suivi de cette politique suppose aussi des moyens humains au niveau national et régional.

Par exemple, les acteurs impliqués dans la recherche et le développement, ainsi que la conduite d'expérimentations seront vraisemblablement l'INRAE, l'IFV, les CA ainsi que les interprofessions. Cela pourra prendre la forme d'appels à projets, de travaux de recherche et d'expertises ou, pour certains thèmes, de sujets de thèses. Néanmoins, l'implication de personnes dans le projet sera un coût supplémentaire à prendre en compte dans le financement. Les expériences des groupes suivis par le plan Ecophyto et du réseau OSCAR sur les vignes résistantes aux maladies, montrent que le suivi de groupe de vignerons réalisant des expérimentations, suppose un ingénieur impliqué dans le projet pour chaque région climatique identifiée, se traduisant par un coût important. En prenant en compte le salaire et les frais associés (frais de déplacements, restauration, assurances…), le coût pourrait atteindre jusqu'à 200 000 euros par an pour chaque personne dans le projet.

La coordination et le pilotage de l'ensemble de la politique suppose aussi une ingénierie politique qui peut certes être conduite par du personnel de France Agrimer ou du MAA, avec des relais éventuels en région, mais qui vient prendre des postes (ou financement si la mission est assurée par des

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

contractuels) alors que l'orientation est à la réduction des charges administratives liées à l'agriculture… Cette question du coût administratif du pilotage, suivi et évaluation d'une politique climatique renvoie alors à des arbitrages sur les priorités politiques au sein des ministères concernés (agriculture, environnement).

IV-1-1-3/ La temporalité du projet

Dernier élément important à préciser, la temporalité du projet. Initialement prévue pour être présentée pendant le Salon de l'Agriculture 2020, la politique climatique a pris du retard avec la remontée tardive des propositions de certains bassins, le dernier ayant transmis sa contribution au début du mois d'avril 2020.

Par ailleurs, la crise COVID-19 a ralentie les opérations de traitement de l'information par le GT, entraînant une présentation des premiers résultats au GP seulement à la fin du mois de juin 2020. Ces traitements demandent également à être repris par le GT, qui souhaite réorganiser encore certaines propositions redondantes ou ajouter certaines propositions dans le document.

Une présentation de la stratégie a ensuite été proposée pour la fin de l'année 2020, mais cette dernière se ferait finalement pour le Salon de l'Agriculture 2021, avec toujours des incertitudes liées aux conditions sanitaires.

Le retard pris dans le développement de ce projet soulève plusieurs questions. Une partie des professionnels, qui avaient été réticents à s'impliquer initialement dans le projet, semblent ne plus attendre grand-chose de cette politique. Or leur implication est importante et avait pu être obtenue en s'appuyant sur les forums régionaux de prospectives, puis les consultations régionales… dont les résultats se font attendre. Retarder le lancement de la politique risque également d'entrer en confrontation avec les politiques régionales d'adaptation au changement climatique menées par certaines interprofessions qui ne vont pas forcément vouloir attendre le cadrage national. Des enjeux de communications sont également présents, au sein du secteur vigne et vin, mais aussi plus largement de l'agriculture.

Cela pose en effet également la question du phasage et des liens avec le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui sera présenté dans un point suivant.

Enfin, l'objectif de cette politique nationale était de servir d'argument fort pour la France dans les négociations PAC relatives à la viticulture. Néanmoins, les retards successifs dans la construction risquent de porter préjudice pour son utilisation au sein des négociations, auquel cas il faudra patienter jusqu'à la prochaine programmation PAC.

IV-1-2/ Le dispositif à mobiliser

Parmi les 417 actions qui ont étés proposées par les différentes régions, beaucoup n'ont pas encore été mises en œuvre, ce qui pose la question de leur réalisation dans l'ensemble des régions. Ainsi, la première question à se poser est celle de la répartition des actions en région. Dans le cadre de la politique nationale, l'objectif est de mettre l'ensemble des bassins viticoles au même niveau pour leur permettre de réaliser des actions similaires et s'assurer de leur cohérence à l'échelle du territoire. Néanmoins, il faudra tenir compte des spécificités de chaque bassin viticole. Ainsi, les régions du sud

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

vont souhaiter mettre en place rapidement les mesures relatives à l'irrigation, ce qui ne correspondra pas a priori aux priorités des autres régions.

Il faut également préciser, parmi l'ensemble des actions, celles qui pourront être prioritairement mises en place par les régions. Ainsi, il est possible que les expérimentations, qui vont se faire sur un pas de temps assez long, soient lancées rapidement, mais leurs conditions de financement, de suivi, de mise en réseau ne sont pas définies et pourraient demander du temps.

Le dispositif doit également retenir des indicateurs susceptibles de décrire ou non l'efficacité du projet, c'est-à-dire décrire si les objectifs d'adaptation et d'atténuation de la viticulture au changement climatique sont effectivement atteints, ou partiellement réalisés ; ces indicateurs devront être mis en place à la fois à l'échelle nationale et régionale. Par ailleurs, il peut être intéressant de constater l'efficience de la politique construite en étudiant les fonctionnements d'autres vignobles à l'étranger et les actions ou politiques mises en œuvre. Plusieurs mesures souhaitent en effet s'inspirer du fonctionnement de vignobles confrontés à des températures plus chaudes, comme en Australie, Californie ou Amérique Latine. Une comparaison de ces situations serait un indicateur intéressant à développer. Il faut enfin déterminer une date butoir à laquelle les objectifs devront être atteints, ou dans le cas contraire une date à laquelle une réforme de cette politique pourra être conduite, pour ajouter ou modifier des objectifs qui n'étaient pas pris en compte jusque-là.

IV-2/ La question de la cohérence avec le plan national du MAA

La stratégie climatique de la filière viticole est actuellement en construction en même temps que le second volet du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) du Ministère de l'Agriculture.

Pour rappel, les actions principales du premier plan étaient les suivantes (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 2020) :

- Innovation par la recherche et facilitation du transfert de connaissances vers les professionnels et le monde de l'enseignement ;
- Aménagement du territoire ;
- Meilleure gestion de la sécurité sanitaire ;
- Gestion raisonnée et durable des ressources naturelles ;
- Gestion des risques liée à la variabilité et au changement climatique.

La question de la cohabitation de ces deux plans se pose. En effet, il est probable que l'État ne subventionnera pas la politique climatique de la filière si dans un même temps il propose une politique ayant des actions similaires.

Bien que les travaux de la filière vitivinicoles soient suivis par le Ministère (Compte rendu - Entretien n°16 2020), la manière dont il considère la politique en construction reste incertaine. Le Ministère se positionne uniquement en observateur au travers du Bureau du Vin, il n'est pas certain qu'il s'appuiera sur ces travaux pour l'élaboration d'une feuille de route nationale. Par ailleurs, le PNACC a

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

pour vocation d'être commun à l'ensemble des filières agricoles de France, or seule la filière vitivinicole a réellement commencé et proposé des travaux portant sur le changement climatique (ainsi que dans une moindre mesure la filière lait à travers le projet Climalait). Devant l'importance relative de la filière, malgré son poids économique, il n'est pas improbable de penser que le Ministère pourrait imposer le plan à la filière sans vraiment prendre en compte le projet en construction.

C'est dans ce PNACC 2 que se trouve la Stratégie Nationale Bas Carbone, qui est un plan d'actions visant à réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement en visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La stratégie bas carbone s'appuie sur plusieurs thématiques (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 2020) :

- Réduction des émissions de N_20 et de CH_4 ;
- Réduction des émissions de CO_2 ;
- Production croissante d'énergie renouvelable ;
- Séquestration de carbone dans les sols ;
- Évolution de la demande et de la consommation dans les filières agro-alimentaires ;
- Diminuer les incertitudes sur les émissions de gaz à effets de serre hors des territoires.

Il apparaît donc que le PNACC est surtout orienté sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre par le biais de mesures assez généralistes. La crainte est donc de se retrouver avec un plan national qui ne tiendrait pas vraiment compte des spécificités du monde vitivinicole, et que les mesures généralistes ne suffisent pas à garantir le maintien de l'activité viticole dans les régions. En effet, les financements concernent surtout la mise en place de mesures agroenvironnementales, plus que l'expérimentation ou la recherche de variétés adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Le PNACC représente donc une incertitude importante pour la stratégie climatique viticole.

.

IV-3/ Le projet à l'échelle européenne

Comme vu précédemment, un des objectifs de la stratégie nationale est aussi favoriser la proposition de la France au niveau européen, afin de faire évoluer la réglementation dans le sens d'une adaptation et d'une atténuation du changement climatique. Pour se faire, il convient donc de développer une stratégie susceptible d'être utilisée comme ressource pour faire avancer la position de la viticulture française au sein de la prochaine réforme de la PAC. Bien que cela semble compromis, des éléments peuvent tout de même être avancés.

IV-3-1/ Une PAC amenée à évoluer

La Politique Agricole Commune est l'une des politiques européennes les plus importantes, représentant environ 40 % du budget européen. La dernière réforme de la PAC date de 2014, et couvrait la période 2014 – 2020. Compte-tenu des différents évènements qui se sont produits – Brexit, élections européennes et mise en place d'une nouvelle commission, dirigée par Mme Ursula Von der Leyen –, le calendrier de la réforme a été prolongé, avec aujourd'hui une potentielle mise en place de la nouvelle réforme de la PAC pour 2022.

La nouvelle Commission souhaite construire son mandat autour du « New Green Deal », qui vise à rendre l'économie européenne plus durable et à limiter fortement l'impact de l'Union sur le

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

changement climatique (DG Agriculture et développement durable 2019). C'est dans ce contexte que s'inscrit la nouvelle réforme de la PAC (Compte rendu - Entretien n°20 2020). Cette volonté de verdir la PAC est également constatée au Parlement Européen, avec une montée des partis environnementaux lors des dernières élections, ainsi que la couverture de la PAC à la fois par la commission Agriculture et par la commission Environnement (Compte rendu - Entretien n°22 2020).

La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne a laissé craindre une diminution du budget pour la PAC, et la Commission avait initialement proposé de diminuer de 14% ce dernier, dont une baisse de 26% sur le second pilier. Néanmoins, devant la volonté de pays comme la France de ne pas baisser le budget, le Conseil Européen est parvenu à un accord à la fin du mois de juillet 2020 assurant le maintien du budget, bien que ce dernier ne devrait pas tenir compte de l'inflation (Girard 2020).

Parmi les évolutions souhaitées pour la prochaine PAC, l'objectif est de renforcer l'efficacité de la PAC dans la redistribution de ces aides, et d'éviter la captation de ces dernières par des grandes entreprises. Également, il est souhaité pour la prochaine PAC de mieux réguler les marchés afin d'une part de limiter les risques de surproduction, et d'autre part d'avoir une gestion plus économe des ressources naturelles en danger (Compte rendu - Entretien n°20 2020). Toujours dans cet objectif, il est souhaité que la prochaine PAC puisse mettre en place des mécanismes susceptibles d'aider les producteurs en démarche de production de qualité à s'organiser face à la demande, notamment en instaurant des outils utilisables en cas de crise de marchés (Trouvé 2019; Compte rendu - Entretien n°20 2020).

La prochaine PAC devrait enfin s'orienter vers une plus grande subsidiarité, donnant la possibilité aux États-Membres de définir des « Plans Stratégiques Nationaux » (PSN) donnant un cadre d'action aux états pour agir selon leurs choix. Chaque état aura ainsi à évaluer ses besoins et ses objectifs, qui doivent s'inscrire dans les 9 objectifs définis au niveau Européen. La Commission devrait ensuite valider, suivre et évaluer chacun de ces plans sur toute la durée de la nouvelle réforme (Trouvé 2019).

Concernant la viticulture, peu d'informations sont pour le moment disponibles (Compte rendu - Entretien n°16 2020; Compte rendu - Entretien n°22 2020). Cependant, quelques éléments ont pu être recueillis et sont présentés dans la partie suivante.

IV-3-2/ Les modifications à venir de la PAC

Comme vu précédemment, la nouvelle approche de la PAC par la Commission Européenne se ferait par la mise en place de PSN, et proposerait des aides verticales, horizontales ou autres (comme l'OCM vin).

La Commission souhaiterait également que les plans fassent figurer des indicateurs de performance, de manière à mieux calibrer les aides et à s'assurer de leur efficacité pour éviter les dépenses inutiles. Ce cadre de performance est assez discuté, notamment par le Conseil Européen qui souhaite revoir les exigences à la baisse.

Parmi les modifications importantes, la Commission souhaiterait rendre obligatoire la conditionnalité du paiement vert à l'ensemble des aides, et ce pour tous les pays membres. Par ailleurs, une nouvelle aide serait mise en place au sein du premier pilier nommée « ÉcoSkim », qui permettrait de rémunérer les agriculteurs réalisant des services environnementaux (entretien des paysages notamment). La Commission souhaiterait également qu'au moins 30% des aides du second pilier de la PAC soient tournées vers l'environnement hors ICHN (Compte rendu - Entretien n°22 2020).

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Cependant, certains craignent que ces mesures ne soient en réalité que du greenwashing, et que les ambitions environnementales de la PAC soient trop limitées (Compte rendu - Entretien n°20 2020).

Toujours dans l'objectif d'assurer une orientation environnementale pour la prochaine PAC, la Commission a développé le projet « Farm to Fork » dont les ambitions portent notamment sur la réduction des intrants et des produits phytosanitaires ainsi que sur la promotion de l'agriculture biologique (Compte rendu - Entretien n°20 2020; Compte rendu - Entretien n°22 2020).

Concernant la viticulture, peu de changements devraient être fait sur la réglementation en vigueur (Compte rendu - Entretien n°4 2020; Compte rendu - Entretien n°22 2020). Les droits de plantations devraient ainsi être prolongés jusqu'en 2030 afin d'offrir une sécurité aux producteurs. Par ailleurs, d'anciennes variétés jusqu'alors interdites par la réglementation devraient être autorisées, notamment pour leur résistance aux maladies. Enfin, les variétés hybrides devraient être autorisées dans les cahiers des charges (Compte rendu - Entretien n°22 2020).

Quoiqu'il en soit, les négociations étant toujours en cours, ces propositions de modifications pourraient être amenées à disparaître ou à être proposées aux États-Membres sous une forme différente, ce qui limite les conclusions quant aux mesures qui seraient présentes au moment de l'écriture définitive de la prochaine PAC.

IV-3-3/ L'intérêt d'un tel projet pour la PAC

L'un des objectifs énoncé par des membres du groupe LACCAVE 2.21 était l'utilisation de cette politique en construction comme argument stratégique pour la France à l'échelle européenne pour les négociations autour de l'OCM vins (Compte rendu - Entretien n°1 2020; Compte rendu - Entretien n°2 2020; Compte rendu - Entretien n°11 2020; Compte rendu - Entretien n°12 2020).

En effet, l'intérêt est de pouvoir proposer à l'Europe un cadre proposant des mesures concrètes concernant l'adaptation au changement climatique et son atténuation par le biais d'un ensemble de mesures variées, allant de la recherche sur le matériel végétal à des études sur les préférences des consommateurs pour tel ou tel type de profils de vins. Cela faciliterait également l'arrivée de nouvelles variétés de vigne résistantes aux maladies et adaptées au changement climatique dans les réglementations européennes. Par ailleurs, plusieurs mesures comme le financement de nouveau matériel ou l'amélioration énergétique des bâtiments sont déjà mises en place au sein de l'OCM, ce qui permettrait de faciliter la mise en place d'une telle stratégie au niveau européen.

Enfin, cela permettrait de placer tous les pays producteurs de vins sous une même réglementation, pour éviter une concurrence entre eux. Par ailleurs, la recherche scientifique pourrait être facilitée voire accélérée si les pays européens décident de travailler ensemble, comme au travers de l'OIV. Cependant, quelques points demeurent en suspens.

Tout d'abord, il semble que la mise en place de la politique climatique française risque d'arriver qu'après la fin des négociations européennes pour la PAC (Compte rendu - Entretien n°16 2020). Cela limiterait donc l'impact stratégique de cette politique. Il est possible qu'au moment de la prochaine réforme de la PAC, cette politique française soit d'ailleurs obsolète, ce qui limiterait fortement l'impact de ce projet sur la stratégie française au niveau européen. Mais il est également possible d'envisager qu'au moment de la prochaine réforme en 2027, si la politique climatique vitivinicole est mise en place en France dès 2021, les six années de son fonctionnement puissent offrir des arguments de poids à la France concernant l'efficacité des mesures choisies.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Le second point repose sur le fait qu'il est difficile de connaître la position actuelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur cette politique climatique, en lien avec le PNACC. Il est en effet possible que si le Ministère décide de ne pas en tenir compte à l'échelle nationale, ce soit également le cas à l'échelle européenne. La politique ne serait alors présentée qu'au travers des différents organismes de lobbys européens comme la COPA COGECA, au sein duquel le projet LACCAVE avait déjà été présenté (Touzard et Brugière 2019). Il est donc possible que l'impact soit limité.

Enfin, il apparaît que pour le moment, les négociations ne concernent que peu la viticulture, et que les mesures déjà en place ne seront sans doute pas modifiées.

IV-4/ Le projet à l'échelle mondiale : l'OIV et les travaux de prospectives

La dernière échelle d'utilisation possible des travaux menés par le groupe LACCAVE et de la construction de la politique climatique nationale est l'échelle mondiale, au travers de l'OIV.

L'OIV est une association intergouvernementale qui réunit à la fois les pays producteurs de vin et les pays consommateurs comme les Pays-Bas ou la Suède. Si les USA se sont retirés de cette organisation, d'autres pays anglo-saxons en font encore partie comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

L'objectif de cette organisation est de favoriser la connaissance et le suivi des vignobles à l'échelle mondiale et de proposer des lignes de conduites aux différents pays producteurs afin de garantir la production de vins dans le monde. Son fonctionnement est basé sur de la prise de décision en assemblée générale. Pour ce faire, les différentes commissions de l'organisme travaillent sur des recommandations et coordonnent des études inscrites dans leurs thématiques. Au sein du groupe LACCAVE, Jacques Gautier est vice-président de la Commission « Développement Durable et Changement Climatique », Hervé Hannin préside la Commission « Formation » et Françoise Brugière est membre de la Commission « Santé Humaine ».

Comme présenté dans la partie historique du projet, les travaux de prospectives et leurs utilisations ont été présentés à deux reprises en Assemblée Générale à l'OIV au Brésil et en Uruguay. Bien que les travaux menés en France ne soient pas reproductibles à l'identique dans les pays étrangers, il a été souhaité que la démarche puisse être reprise dans d'autres pays. En effet, tous les pays ne présentent pas la même sensibilité sur la question climatique : les Italiens semblent moins sensibles à cette question, tandis que les Espagnols affichent être très concernés à travers la problématique de l'irrigation ou du risque de disparition de leurs vignobles les plus méridionaux.

L'objectif de cette sensibilisation des pays membres est de lancer des travaux de recherche sur le changement climatique par l'intermédiaire de l'OIV. En effet, il apparaît plus intéressant de travailler sur des thématiques comme l'atténuation en impliquant tous les partenaires, comme par exemple pour obliger les pays producteurs à diminuer le poids de leurs bouteilles.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Conclusion

Le projet de construction d'une stratégie nationale viticole d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce dernier a suivi un processus complexe. Initialement réduite à une section d'un projet scientifique visant à comprendre et à décrire les effets du changement climatique sur la viticulture par le biais de l'établissement de scénarios prospectifs, l'idée de construire une stratégie nationale s'est affirmée au vu du succès des forums de prospective organisés dans 7 régions viticoles. Ce projet, impulsé par un groupe de scientifiques, puis mené conjointement avec des acteurs professionnels et institutionnels est ensuite devenu un projet piloté par un « groupe politique » composé de représentants professionnels, reléguant les scientifiques à un appui plus technique. Aujourd'hui, ce projet arrive en fin de réalisation, avec un cadre définissant des domaines d'intervention avec des actions identifiées, même s'il reste encore des travaux à réaliser, retardés en partie à cause du Covid.

De nombreux enseignements peuvent être tirés d'un tel projet.

Tout d'abord, il faut noter que la filière viticole est la première filière agricole française à avoir proposé une telle démarche : des demandes de réalisation de travaux de prospective ont été faites à France AgriMer et aux membres du groupe LACCAVE pour étendre la démarche à d'autres filières agricoles, comme l'élevage, ou à la forêt.

Par ailleurs, la filière viticole est parvenue à faire s'accorder les bassins viticoles sur la nécessité d'établir un tel projet et d'y participer. Compte-tenu de l'organisation de la filière, très marquée par ses dynamiques régionales, portées par de puissantes interprofessions, avec souvent une critique de ce qui peut provenir de l'échelon national, cela mérite d'être souligné. L'implication des régions dans un tel projet de politique climatique a sans doute été obtenue car mené initialement par des scientifiques, vus comme neutres dans la filière. Si le projet avait été porté par une région particulière, ou même le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, il est fort à parier que l'adhésion n'aurait pas été la même. Par ailleurs, le changement climatique n'épargne aucune des régions viticoles, avec même des impacts croissants, et surtout la mise en avant de solutions communes comme la nécessité d'adapter le matériel végétal à de nouvelles conditions climatiques. Enfin, cette adhésion des régions au projet peut être aussi liée à la perspective d'en retirer des financements pour divers projets, notamment l'irrigation pour les vignobles méridionaux.

Ce projet illustre également la complexité des interactions que peuvent avoir les acteurs entre eux. Malgré un but commun et une volonté de travailler ensemble, les tensions sont présentes et ont été relevés à travers les interviews conduites pour cette étude : lutte pour maîtriser la direction du projet, éloignement de certains partenaires au profit d'autres, participation parfois limitée à l'avancée des travaux… Autant de comportements qui peuvent limiter le déroulement rapide de la construction de cette politique. Les professionnels souhaitent que la stratégie nationale soit mise en place le plus rapidement possible, et dans le même temps peuvent ralentir le processus. Ils affichent clairement l'utilité d'un cadre national et peuvent en critiquer certains aspects lorsqu'ils portent la casquette d'interprofessions régionales. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation suit les travaux sans pour autant s'y impliquer réellement, tout en construisant son propre plan d'adaptation au changement climatique qui ne semble pas mobiliser à ce stade les travaux conduits par la filière vitivinicole, si ce n'est à titre illustratif.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Dès lors, il semble que le principal problème de cette politique climatique soit lié à l'évolution de son utilité et sa pertinence par rapport aux enjeux ciblés. Rien ne garantit que ces travaux, pourtant commencés dès 2013 pour la prospective et depuis 2018 pour la politique elle-même, soient reconnus et utilisés pour l'établissement d'une politique nationale. Avec le PNACC dont les tenants et les aboutissants sont encore peu connus, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation aura le dernier mot sur la réelle mise en place ou non de cette stratégie nationale.

Dans tous les cas, il sera intéressant d'observer la suite des débats portant sur la PAC, et comment cette stratégie nationale viticole pourrait être utilisée dans les négociations. Même si les calendriers de négociations et de lancement de ces politiques ne semblent pas réellement coïncider, il serait pertinent de continuer l'analyse du processus politique en se focalisant sur ces négociations européennes. Dans le cas où la politique climatique viticole française serait affichée et opérationnelle avant le lancement de la prochaine PAC, elle pourrait servir à la position française comme premier exemple de règlement climatique. Dans le cas où il faudrait attendre la prochaine programmation de la PAC, la France pourrait s'appuyer sur plusieurs années de fonctionnement de cette politique pour proposer des améliorations ou de nouvelles actions à l'échelle européenne.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Bibliographie

Articles et sites internet

4p1000. 2015. « L'inititative 4p1000 ». 4p1000.org. 2015. https://www.4p1000.org/fr.

Abellan, Alexandre. 2013. « Vin et viticulture de Méditerranée, innover ou disparaître ? » Vitisphere.com. 17 mai 2013. http://www.vitisphere.com/breve-77988-Tribune-vin-et-viticulture-de-Mediterranee-innover-ou-disparaitre-.html.

———. 2016. « Entreprises / gens du vin -Opinions- : La recherche amène les vins français à la croisée des chemins ». Vitisphere.com. 25 novembre 2016. http://www.vitisphere.com/breve-84043-La-recherche-amene-les-vins-francais-a-la-croisee-des-chemins.html.

Aigrain, P, B Bois, F Brugière, E Duchêne, I Garcia de Cortazar-Atauri, J Gautier, É Giraud-Heraud, H Hannin, et N Ollat. 2017. « From Scenarios to Pathways: Lessons from a Foresight Study on the French Wine Industry under Climate Change ». *OENO One* 51 (2): 11.

Aigrain, P., B. Bois, F. Brugiere, E. Duchene, I.G. de Cortazar-Atauri, J. Gautier, E. Giraud-Heraud, et al. 2019. « L'utilisation par la viticulture française d'un exercice de prospective pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique ». Édité par Jean-Marie Aurand. *BIO Web of Conferences* 12 (41st World Congress of Vine and Wine): 12. https://doi.org/10.1051/bioconf/20191203020.

Aigrain, P., B. Bois, F. Brugière, E. Duchène, Inaki Garcia de Cortazar Atauri, J. Gautier, R. Hammond, N. Ollat, et J-M. Touzard. 2019. « La filière Vigne et Vin du Val de Loire face au changement climatique: Enseignements du forum de prospective du Domaine de Roiffé ». Domaine de Roiffé: LACCAVE.

Aigrain, P., B. Bois, F. Brugiere, E. Duchène, I. Garcia de Cortazar-Atauri, J. Gautier, R. Hammond, H. Hannin, N. Ollat, et J.-M. Touzard. à paraître. « La filière Vigne et Vin face au changement climatique: enseignement d'un forum de prospective en Val de Loire ».

Aigrain, Patrick, Françoise Brugière, Inaki Garcia de Cortazar Atauri, Jacques Gautier, Nathalie Ollat, Hervé Hannin, Eric Duchène, Eric Giraud-Heraud, et Jean-Marc Touzard. 2016. « Une prospective pour le secteur vignes et vins dans le contexte du changement climatique ». Report 40. Les synthèses de France AgriMer. France AgriMer.

Barroux, Rémi. 2015. « Coup de chaud sur les vignes ». *Le Monde*, 8 novembre 2015, Le Monde édition.

Bartoli, Pierre, et Daniel Boulet. 1989. *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire: l'exemple viticole / Pierre Bartoli,... Daniel Boulet,... ; [sous la direction de Robert Badouin]*. Economie et sociologie rurales série études et recherches. Montpellier: INRA-ENSA.

Berriet-Solliec, Marielle, et Denis Lépicier. 2020. « Évaluation des politiques ».

Bois, Benjamin. 2020. *Distribution des actions uniques par domaine et en comptant chaque répétition par les différents bassins*. PowerPoint.

Carbonneau, Alain. 2013. « Qui veut la mort de l'Europe du Sud ? Ceux qui la craignent ! » *Revue française d'oenologie*, nº 259: 2.

Cassen, Christophe, et Jean-Charles Hourcade. 2019. « Les politiques environnementales en France à la croisée des chemins | Vie publique.fr ». vie-publique.fr. 26 novembre 2019. https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271812-les-politiques-environnementales-en-france-la-croisee-des-chemins.

Chambres d'agriculture. 2019. « Agribashing : un terme à proscrire pour comprendre la relation agriculture et société ». Agricultures & Territoires Chambres d'Agriculture. 9 mai 2019. https://chambres-agriculture.fr/actualites/toutes-les-actualites/detail-de-lactualite/actualites/agribashing-un-terme-a-proscrire-pour-comprendre-la-relation-agriculture-et-societe/.

CNEWS. 2013. « Réchauffement : en 2050, on achètera son vin en Suède ». CNEWS. 4 avril 2013. https://www.cnews.fr/environnement/2013-04-04/rechauffement-en-2050-achetera-son-vin-en-suede-433841.

CNIV. 2019. « Chiffres clés ». CNIV. 2019. https://www.intervin.fr/etudes-et-economie-de-la-filiere/chiffres-cles.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

« Compte rendu du séminaire de lancement du projet LACCAVE Bordeaux, les 6 et 7 mars 2012, ISVV ». 2012.

Conseil de l'Union Européennel'Union. 2007. « Règlement (CE) n°1234/2007 du Conseil ». Union Européenne. https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2007R1234:20120402:FR:PDF.

Desmet, Bjorn. 2005. « Construction institutionnelle des marchés du vin en Languedoc Roussillon - Structuration des organisations de producteurs participant à la coordination des marchés du vin ». Mémoire de fin d'études. ENGREF.

DG Agriculture et développement durable. 2019. « La Politique Agricole Commune après 2020: ambition environnementale et simplification ». Commission Européenne. https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/future-cap_fr.

Escudier, Jean-Louis, Inaki Garcia de Cortazar Atauri, Eric Giraud-Heraud, Renan Le Roux, Nathalie Ollat, Hervé Quénol, et Jean-Marc Touzard. 2016. « Le vignoble français à l'épeuve du changement climatique ». *513-514*, 2016, La Recherche édition.

France AgriMer. 2020. « OCM vitivinicole | FranceAgriMer - établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ». France AgriMer - OCM viticole. 2020. https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Organisation-commune-des-marches-et-aides-europeennes/OCM-vitivinicole.

Galbrun, Claudine. 2013. « Le Giec confirme les scénarios les plus difficiles pour la viticulture ». *RéussirVigne*, 14 novembre 2013, sect. Économie et société.

Girard, Laurent. 2020. « Plan de relance européen : les agriculteurs français satisfaits du futur budget de la PAC ». *Le Monde.fr*, 22 juillet 2020. https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/07/22/les-agriculteurs-francais-satisfaits-du-futur-budget-de-la-politique-agricole-commune_6046934_3234.html.

Greenpeace. 2009. « Changements climatiques et impacts sur la viticulture en France ». Greenpeace France. https://www.greenpeace.fr/changements-climatiques-impacts-viticulture-france/.

Greenpeace, et Vignerons Indépendants. 2008. « Les changements climatiques mettent en péril l'ensemble des territoires viticoles français ». Greenpeace France.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Rajendra Kumar Pachauri, et Leo A Meyer. 2015. « Changements climatiques 2014: rapport de synthèse : contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ». Synthèse. Rapport d'évaluation du GIEC. Genève (Suisse): GIEC.

Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, Organisation météorologique mondiale, et Programme des Nations Unies pour l'environnement. 1992. « Changement climatique: les évaluations du GIEC de 1990 et 1992 : premier rapport d'évaluation du GIEC : aperçu général et résumés destinés aux décideurs et supplément 1992 du GIEC. » Synthèse. Rapport d'évaluation du GIEC. Canada: GIEC.

Hannah, L., P. R. Roehrdanz, M. Ikegami, A. V. Shepard, M. R. Shaw, G. Tabor, L. Zhi, P. A. Marquet, et R. J. Hijmans. 2013. « Climate Change, Wine, and Conservation ». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 110 (17): 6907-12. https://doi.org/10.1073/pnas.1210127110.

INAO. 2019. « Changement climatique : une convention signée entre l'INAO, FranceAgriMer et l'IFV ». Institut National de l'Origine et de la Qualité. 25 octobre 2019. /Nos-actualites/Changement-climatique-une-convention-signee-entre-l-INAO-FranceAgriMer-et-l-IFV.

INAO, et France AgriMer. 2019. « Stratégie de la filière vitivinicole face au changement climatique: Organisation de la concertation régionale ». Présenté à Stratégie de la filière vitivinicole face au changement climatique: Organisation de la concertation régionale, Paris, octobre.

INRA. 2014. « Les métaprogrammes INRA ». INRA. https://www6.inrae.fr/comite_agriculture_biologique/Media/Les-recherches/programme/INRA-Agribio/AgriBio4/AB4-Seminaire-3-Metaprogrammes.

Josso, Didier, et Caroline Blot. 2020. « Groupe opérationnel 25 juin 2020 - Retour des contributions des bassins viticoles sur le projet de stratégie nationale CC ». Réunion présenté à Retour des contributions des bassins viticoles sur le projet de stratégie nationale, Visioconférence, juin 25.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Jouzel, Jean, M. Déqué, M. Jouini, S. Planton, et R. Vautard. 2014. « Le climat de la France au XXIe siècle - Volume 4 - Scénarios régionalisés: édition 2014 pour la métropole et les régions d'outre-mer ». 4. Rapports - Direction générale de l'Énergie et du Climat. La Défense: Direction générale de l'energie et du climat. https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-22612-onerc-climat-france.pdf.

La Revue du vin de France. 2013. « Le changement climatique va-t-il redessiner la carte mondiale des vins ? » *La Revue du vin de France*, 2013.

Laurent, Catherine, Jacques Baudry, Marielle Berriet-Solliec, Marc Kirsch, Daniel Perraud, Bruno Tinel, Aurélie Trouvé, et al. 2009. « Pourquoi s'intéresser à la notion d' « evidence-based policy » ? » *Revue Tiers Monde* 200 (4): 853. https://doi.org/10.3917/rtm.200.0853.

Laurent, Catherine, Marielle Berriet-Solliec, Pierre Labarthe, et Aurélie Trouvé. 2012. « Evidence-based policy : de la médecine aux politiques agricoles ? » *Notes et études socio-écono*, Notes et études socio-économiques - Centre d'études et de prospective - Service de la statistique et de la prospective, , nº 36 (juin): 79-101.

Le Parisien. 2013. « Le réchauffement climatique chamboule la planète vin ». *leparisien.fr*, 5 mai 2013, Le Parisien édition, sect. Archives. https://www.leparisien.fr/archives/le-rechauffement-climatique-chamboule-la-planete-vin-05-05-2013-2780045.php.

Le Parisien - sensAgent. 2010. « définition - Politique Publique ». Le Parisien - sensAgent. 2010. http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/POLITIQUE%20PUBLIQUE/fr-fr/.

Lebon E., Garcia de Cortazar-Atauri I. 2014. « Dans un contexte de changement climatique, quels sont les impacts de la sécheresse sur la vigne et sur le devenir des vignobles ? L'exemple du Languedoc ». *Innovations Agronomiques* 38 (38): 10.

Leeuwen, C. van, H. R. Schultz, I. Garcia de Cortazar-Atauri, E. Duchene, N. Ollat, P. Pieri, B. Bois, et al. 2013. « Why Climate Change Will Not Dramatically Decrease Viticultural Suitability in Main Wine-Producing Areas by 2050 ». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 110 (33): E3051-52. https://doi.org/10.1073/pnas.1307927110.

Massat, Frédérique. 2016. « Compte rendu - Commission des Affaires économiques ». 22. Assemblée Nationale: Assemblée Nationale. http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-eco/16-17/c1617022.pdf.

Massot, Albert. 2020. « Le premier pilier de la PAC: I — L'organisation commune des marchés (OCM) des produits agricoles | Fiches thématiques sur l'Union européenne | Parlement européen ». https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/108/le-premier-pilier-de-la-pac-i-l-organisation-commune-des-marches-ocm-des-produit.

Match, Paris. 2015. « Changement climatique - Comment des Français imaginent le vin du futur ». *parismatch.com*, 25 mai 2015. https://www.parismatch.com/Actu/Sciences/Changement-climatique-Comment-des-Francais-imaginent-le-vin-du-futur-769908.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. 2014. « Agriculture et environnement : les dispositifs ». agriculture.gouv.fr. 24 février 2014. https://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-environnement-les-dispositifs.

———. 2020. « Agriculture et politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ». Présenté à Agriculture et politique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, février 7.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. 2015. « Plan Écophyto II ». Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/151022_ecophyto.pdf.

Niedercorn, Frank. 2013. « Les vignes seront-elles les prochaines victimes du changement climatique ? » Les Echos. 23 avril 2013. https://www.lesechos.fr/2013/04/les-vignes-seront-elles-les-prochaines-victimes-du-changement-climatique-1097351.

Ollat, Nathalie. 2018. « La vigne, le vin et le changement climatique en France ». INRA. https://www6.inrae.fr/laccave/Actualites2/Plaquette-La-vigne-le-vin-et-le-changement-climatique.

Ollat, Nathalie, Inaki Garcia de Cortazar-Atauri, et Jean-Marc Touzard. 2016. « ClimWine2016: A Scientific Update on the Challenges of Climate Change for the Vine and Wine Sector ». LACCAVE.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

https://www6.inrae.fr/laccave/content/download/3246/32716/version/1/file/ClimWine2016-CRenglishversion.pdf.
Ollat, Nathalie, Hervé Quénol, Gérard Barbeau, Cornelis van Leeuwen, Philippe Darriet, Inaki Garcia de Cortazar Atauri, Benjamin Bois, et al. 2018. « Adaptation to Climate Change of the French Wine Industry: A Systemic Approach – Main Outcomes of the Project LACCAVE ». Édité par Sociedad Aragonesa de Gestión Agroambiental, S.L.U.(SARGA). *E3S Web of Conferences* 50: 01020. https://doi.org/10.1051/e3sconf/20185001020.
Ollat, Nathalie, et Jean-Marc Touzard. 2011. « Meta-Programme Adapting Agriculture and Forestry to Climate Change 2011 - Expression of Intent ». INRA.
———. 2016. « Long term Adaptation to Climate ChAnge in Viticulture and Enology - LACCAVE - Métaprogramme ACCAF - Rapport final: résultats pour la période 2012–2016 ». INRA. Montpellier: INRA. https://www.agrisource.org/medias/12b74c03-1ad0-4268-b9e5-d4dd27173e96.pdf.
———. 2019a. « LACCAVE 2.21 ». Présenté à Présentation du projet LACCAVE 2.21, novembre 21.
———. 2019b. « Changement climatique et construction d'une stratégie nationale pour la filière Vigne et Vin », 18 décembre 2019.
Portail de l'IE - Centre de ressources et d'information sur l'intelligence économique et stratégique. 2020. « Politique Publique - Définition ». Portail de l'IE - Centre de Ressources et d'information Sur l'intelligence Économique et Stratégique. 2020. https://portail-ie.fr/resource/glossary/34/politique-publique.
Reboul, Sylvie. 2017. « Remue-méninges viticole ». *Le vigneron des côtes du Rhône et du Sud-Est*, décembre 2017.
Rigaud, Yann. 2020a. *Chronogramme du projet de construction d'une politique climatique pour la filière vitivinicole française*. PowerPoint.
———. 2020b. *Schéma organisationnel de la filière vitivinicole française*. Word.
Rioux, Olivier. 2015. « Le vignoble va-t-il disparaître en 2050 ? » *La Gazette de Montpellier*, 4 décembre 2015, 1367 édition.
Santo, Viriato-Manuel, et Pierre-Eric Verrier. 2007. « L'émergence et la mise en oeuvre des politiques publiques ». In , 3e éd.:87-102. Que sais-je ? Paris cedex 14: Presses Universitaires de France. https://www.cairn.info/le-management-public--9782130563686-p-87.htm.
Sciences et Avenir. 2015. « L'avenir des vins français, autre enjeu de la COP21 ». *Sciences et Avenir*, 26 novembre 2015, Sciences et Avenir édition, sect. Nature et Environnement.
Seguin, B., J. Rochard, J-F. Soussana, et C. Moulliet. 2009. « Adapter les pratiques viticoles et oenologiques au changement climatique ». IFV.
Touzard, Jean-Marc. 2015. « Questions de recherche et d'Innovation ». COP 21, Paris, novembre.
———. 2017. « Innover face au changement climatique ». *Innovations* 54 (3): 5. https://doi.org/10.3917/inno.054.0005.
Touzard, Jean-Marc, et James Boyer. 2016. « Rôle de La Recherche et de l'innovation Dans La Compétitivité Des Vignobles Français: Une Analyse Par Les Institutions ». *Systèmes Alimentaires, Food Systems*, 31 décembre 2016, sect. 1.
Touzard, Jean-Marc, et Françoise Brugière. 2019. « Construire les stratégies d'adaptation de la viticulture face au changement climatique ». Commission vin Copa-Cogeca présenté à Construire les stratégies d'adaptation de la viticulture face au changement climatique, Bruxelles, mai 13.
Trouvé, Aurélie. 2019. « LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE APRES 2020 : CHANGEMENTS PREVUS ET DEBATS INSTITUTIONNELS ».
Union Européenne. 2007. « Journal Officiel de l'Union européenne L 299 ». *Jounal Officiel de l'Union Européenne*, 16 novembre 2007, Union Européenne édition, sect. Législation.
vie-publique. 2019a. « La politique de la France face au changement climatique : le Plan climat ». vie-publique.fr. 6 mars 2019. https://www.vie-publique.fr/eclairage/19383-la-politique-de-la-france-face-au-changement-climatique-le-plan-climat.
———. 2019b. « Le Grenelle de l'environnement : quels engagements ? | Vie publique.fr ». vie-publique.fr. 31 juillet 2019. https://www.vie-publique.fr/eclairage/268585-le-grenelle-de-lenvironnement-quels-engagements.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

———. 2020. « Le plan Écophyto, qu'est-ce que c'est ? » vie-publique.fr. 7 janvier 2020. https://agriculture.gouv.fr/le-plan-ecophyto-quest-ce-que-cest.

Comptes-rendus d'entretien

Compte rendu - Entretien n°1. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°2. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°3. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°4. 2020 Entretien vidéo.
Compte rendu - Entretien n°5. 2020 Entretien vidéo.
Compte rendu - Entretien n°6. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°7. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°8. 2020 Entretien vidéo.
Compte rendu - Entretien n°9. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°10. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°11. 2020 Entretien présentiel.
Compte rendu - Entretien n°12. 2020 Entretien présentiel.
Compte rendu - Entretien n°13. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°14. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°15. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°16. 2020 Entretien vidéo.
Compte rendu - Entretien n°17. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°18. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°19. 2020 Entretien vidéo.
Compte rendu - Entretien n°20. 2020 Entretien papier.
Compte rendu - Entretien n°21. 2020 Entretien téléphonique.
Compte rendu - Entretien n°22. 2020 Entretien téléphonique.

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien

I/ Présentation générale

- L'enquêté :
  - Parcours professionnel (études – institutions – rôles)
    - Quel a été votre parcours professionnel ?
  - Rôle de l'enquêté dans l'organisme
- L'organisme :
  - Présentation rapide de l'organisme
    - But ? Création ? Mode de gouvernance ?
  - Place de l'organisme dans la filière viti-vinicole
    - Rôle décisionnaire ? Recherche ? Conseil ? Soutien ?
    - Relations globales avec les autres organismes (syndicats, institutions, acteurs)

II/ Perception de la filière vitivinicole

- Évolution de la filière
  - Quels ont étés les principaux changements dans le fonctionnement de la filière ces vingt dernières années ? Quels en ont étés les raisons ?
  - Quels sont les enjeux actuels de la filière ?
- Relations entre acteurs
  - Selon vous, quels sont les principaux acteurs de la filière et pourquoi ?
  - Quelles sont les principales sources de tensions au sein de la filière ?
  - Quel rôle occupent les politiques publiques dans la filière ? Comment leur construction est-elle suivie par la filière ?

III/ Le changement climatique

- L'enquêté :
  - Perception propre du changement climatique
    - Quelle perception avez-vous du changement climatique ?
    - Dans votre quotidien, sur votre lieu de travail, comment le changement climatique est-il perçu ? Est-ce un élément que vous gardez à l'esprit au moment de prendre des décisions ?
  - Réaction de la filière
    - Quels seraient, selon vous, les principaux leviers d'adaptation de la filière au changement climatique ? Avec quelles conséquences ?
- L'organisme :
  - Prise en compte du changement climatique
    - Comment la prise en compte du changement climatique a-t-elle évoluée au sein de votre organisme ? Quand est ce que les premières mentions du changement climatique ont-elles été faites ? Quelle importance leur étaient-elles données ?
    - Dans quelle mesure le changement climatique est-il pris en compte dans les décisions aujourd'hui ? Est-ce un point clé dans la décision, ou un parmi d'autres ?
    - Quels sont les leviers d'adaptation au changement climatique qu'envisage votre organisme ?

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

        - Quelle communication de l'organisme sur le changement climatique auprès de ses adhérents / partenaires ?
    - Participation de l'organisme au développement d'une politique publique d'adaptation au changement climatique à l'échelle de la filière
        - Dans quelle mesure l'organisme prend -il part à la construction d'une politique climatique ?
        - Quels sont les points essentiels selon l'organisme pour cette politique ? Quelle influence a l'organisme sur la construction de cette politique pour défendre ces positions ?
        - Quelle stratégie adopte votre organisme dans le développement de cette politique ? Possède-t-elle des soutiens dans la filière pour cette stratégie ? Des opposants ?
        - Quelles sont les principales lignes de conduite concernant cette politique dans la filière ? Certains sont-elles sujettes à débats plus que d'autres ?

IV/ Construction de la stratégie nationale climat

- Perception de la prospective issue du projet LACCAVE dans la filière
    - L'enquêté :
        - Avez-vous entendu parler du projet pour la première fois ? Si oui, quand ?
        - En cas de participation au groupe de travail, quand l'avez-vous rejoint et pourquoi ?
        - Quelle importance a, selon vous, la prospective issue du projet LACCAVE dans la filière ?
        - Quel effet les forums régionaux tenus entre 2016 et 2019 ont-ils eu sur la filière ? Quels en sont les retours principaux ?
    - L'organisme
        - Quelle est la position de l'organisme par rapport aux travaux effectués ?
        - Comment l'organisme s'appuie-t-il sur les travaux déjà effectués ?
        - Quel a été la participation de l'organisme aux travaux de prospective (observateur, soutien, partie prenante) ? Et à leur poursuite pour la construction d'une politique climatique au sein du projet LACCAVE 2.21 ?
        - Si FAM / INAO :
            - Pourquoi avoir décidé de prendre la direction du groupe national ?
            - A quelle période la décision de diriger le groupe a-t-elle été prise ?
            - Quels sont les points d'accords ou de désaccords autour de ce projet ?
- Place des travaux de prospective du projet LACCAVE et des actions des différents acteurs de la filière dans la construction de la stratégie nationale
    - L'enquêté :
        - Selon vous, dans quelle mesure la politique à venir devrait s'appuyer sur :
            - Les travaux de prospective issus du projet LACCAVE ?
            - Les demandes spécifiques des différentes régions ?
            - Les actions des syndicats, interprofessions ?
    - L'organisme :
        - Dans quelle mesure la politique à venir devrait s'appuyer sur :
            - Les travaux de prospective issus du projet LACCAVE ?
            - Les demandes spécifiques des différentes régions ?
            - Les actions des syndicats, interprofessions ?
        - Pourquoi ?

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

V/ Réforme de la Politique Agricole Commune

- PAC et viticulture
    - Quels sont les principaux points débattus pour la viticulture dans la prochaine PAC ?
    - Quelle position souhaite adopter votre organisme pour cette réforme ? Les travaux effectués pour la construction d'une stratégie nationale peuvent-ils être un argument important pour la position française ?
    - Quels seraient les principaux soutiens de la France dans cette démarche ? et ses principaux opposants ?
- Le changement climatique et l'UE
    - Comment le changement climatique est-il pris en compte pour la prochaine PAC ?
    - Quelle évolution a eu la prise en compte du changement climatique ces dernières années ?

Quels sont les domaines susceptibles de diminuer l'importance du changement climatique dans les décisions européennes (immigration, Brexit, COVID…) ?

h

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

Annexe 2 – Grands principes de la politique climatique en construction

Domaine	Thèmes	Exemples d'objectifs	Exemple d'actions
1 – Améliorer la connaissance des zones viticoles	Connaissance des zones viticoles	Explorer, étudier, encadrer les évolutions foncières et l'aménagement de l'espace	Mise en œuvre de Zones Agricoles Protégées
		Développer de nouvelles connaissances des zones viticoles dans le contexte du changement climatique	Travaux de zonage du territoire
	Cartographie	Réaliser la cartographie pédoclimatique dans le contexte du changement climatique des zones viticoles à l'échelle parcellaire	Cartographie et caractérisations des terroirs viticoles
		Collecter et analyser des données Météo France	Mutualisation des données au niveau national
	Accès au foncier	Conserver des règles d'accès au foncier, d'installation des jeunes et de contrôle des structures	Développer des réserves foncières
2 – Agir sur les conditions de production	Gestion de l'eau avec préservation de la ressource	Assurer une gestion économe par les exploitations	Observation des techniques pratiquées dans d'autres vignobles (Australie, Californie…)
		Faire évoluer la réglementation	Modification des cahiers des charges d'appellation pour autoriser l'irrigation
	Pratiques culturales	Axer la R&D sur les principes de transition écologique et leur application en viticulture	Mesures liées aux pratiques agroécologiques et au maintien de la biodiversité
		Analyser les impacts du changement climatique sur les caractéristiques des produits	Travaux de recherche sur l'adaptation du porte-greffe à la sécheresse
	Effet du changement climatique sur les conditions de productions	Poursuivre l'analyse des impacts du changement climatique sur les caractéristiques des produits	Étude sensorielle des cépages
		Poursuivre les travaux de modélisation et de prospectives	Poursuite des travaux de prospectives issus de LACCAVE et mise en place de nouvelles études
3 – Favoriser un matériel végétal adapté	Matériel végétal	Identifier et développer des porte-greffes plus adaptés	Sélection de porte-greffes étrangers et expérimentations dans diverses régions
		Faciliter l'utilisation des variétés de vignes plus adaptées	Faciliter l'utilisation de variétés résistantes aux maladies
4 – Agir sur les pratiques œnologiques	Définition du vin	Réaffirmer la spécificité du vin pour éviter son intégration au secteur agroalimentaire	Ne pas permettre la désalcoolisation totale du vin ni leur aromatisation
	Levures	Développer la R&D sur les aspects œnologiques	Sélection de micro-organismes adaptés
	Désucrage		Expérimenter le désucrage par voie biologique
	Désalcoolisation	Questionner l'autorisation de la réglementation actuelle au-delà des 2% actuels	Examiner les procédés existants : avoir plus de données issues de l'expérimentation

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

	Acidification et désacidification	Assouplir les conditions d'accès à l'acidification en prévision de la variabilité climatique	Dérogations annuelles régulières
	Définition du millésime	Revoir la définition	Étudier l'opportunité de faire évoluer cette notion
	Matériel vitivinicole	Favoriser les travaux de R&D	Mutualisation des efforts réalisés sur la robotisation
	Caractérisation des vins	Suivre les paramètres analytiques et sensoriels des vins pour déterminer les effets du changement climatique	Collecte des moûts et vins sur les 30 dernières années et analyse multi paramètre
	Fermentescibilité des moûts	Déterminer les risques de carence engendrés par la modification de la composition des moûts	Essais préliminaires sur l'impact des vitamines et minéraux sur le déroulé des fermentations azotées
	Sensibilité des moûts à l'oxydation	Comprendre les mécanismes de dissolution et de consommation de dioxygène dans les étapes pré fermentaires	Essais préliminaires sur la mesure des quantités d'oxygène apportées au pressurage et au transport des moûts (selon le cépage et la température)
	Fraîcheur des vins	Définir ce qui caractérise la fraîcheur des vins et anticiper sa préservation	Étude sur la prédiction et correction de l'acidité des moûts et vins
5 – S'adapter aux évolutions des marchés	Marchés internationaux	Sécuriser les entreprises par des aides « de marchés »	Redonner de l'attractivité à la mesure « Promotion aux pays tiers » en la simplifiant drastiquement
	Observatoire des marchés	Orienter et fédérer les observatoires économiques des marchés dans un contexte de changement climatique	Analyser les effets du changement climatique chez la concurrence
	Résilience des opérateurs économiques	Favoriser la disponibilité des ressources humaines du fait des impacts du changement climatique sur les plannings d'intervention	Émergence de nouvelles formes d'organisation du travail, et réflexion sur l'organisation de celui-ci
		Développer les capacités des entreprises à s'entraider	Réfléchir à la vinification décalée
	Gestion des risques climatiques	Développer la couverture des exploitations par une assurance climatique	Diminuer à l'échelle locale le coût des assurances pour les rendre plus attractives
		Développer la réserve climatique	Revoir l'utilité du Volume Complémentaire Individuel et réfléchir à de nouvelles formes d'assurances récoltes
	Réduction des sulfites	Développer des alternatives compatibles avec les risques croissants liés au changement climatique	Étude sur la diminution des doses de sulfitage tout au long de l'élaboration
6 – Recherche et développement transfert	Orientation technique de la R&D	Développer une R&D sur la thématique de l'économie	Simuler les impacts des changements sur les comptes d'exploitation
	Gouvernance de la R&D	Avancer dans le management et la R&D et la recherche participative	Mettre en œuvre un observatoire des cépages
		Amplifier les efforts de la R&D	Bâtir un plan climat à l'image du plan dépérissement de la vigne
	Développement d'indicateurs	Réaliser des bilans carbone, empreinte, eau,	Plan Filière Régional et Commission Technique

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas

7 – Contribuer à l'atténuation du changement climatique		biodiversité, analyse cycle de vie	
	Stockage du carbone	Mobiliser les pratiques favorisant le captage du carbone par les sols	4/1000
	Consommation de carburant fossile	Développer l'écoconduite	Formation et sensibilisation
		Développer le robotisme et le machinisme électrique	Développement du machinisme agricole électrique
	Éco-conception des bâtiments	Promouvoir des bâtiments isolés, durables, certifiés	Développer l'écoconstruction par des guides et chartes
		Promouvoir les pratiques au chai réduisant les consommations d'énergie	Promouvoir l'efficacité énergétique et une meilleure utilisation de l'eau
	Éco-conception des matières sèches	Évaluer la performance environnementale des modes de conditionnement des vins	Promotion de la bouteille allégée
		Promouvoir la Responsabilité Élargie des Producteurs	Éco-conception des emballages, mise en conformité des entreprises
8 – Communiquer, former	Acteurs	Développer le transfert vers les exploitations des résultats de la R&D pour favoriser le changement de pratiques	Journées portes ouvertes chez les agriculteurs
		Mettre en place des formations axées sur les conséquences du changement climatique	Développer des formations pour les viticulteurs et les négociants
	Consommateurs	Communication sur les vins actuels (culturel, terroir, facteur humain)	Communication sur les études de terroir auprès du grand public
		L'œnotourisme comme moyen de lecture dynamique et adaptative des paysages	Promotion de l'œnotourisme
	Citoyens	Communication autour des apports environnementaux de la filière	Dossier de presse sur l'atténuation et l'adaptation
		Maîtriser les indicateurs et démontrer une capacité d'évaluation régulière et transparente	Plan filière régional
	Acteurs des territoires	Construire des indicateurs pertinents pour communiquer sur les apports économiques de la filière	Construction de partenariats
	Acteurs publiques	Positionner le vin dans le contexte nutritionnel et culturel en phase avec ses attributs de santé, d'innovation	Modifier la stratégie de communication de la filière

Téléchargé depuis Vineas.net Vineas